

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

Vol. XLI.

MONTREAL, VENDREDI, 5 FEVRIER 1869.

No. 6.

Nous publions plus loin un article du *Journal de Paris* qui, sous une forme légère, traite d'une question qui intéresse plus qu'on ne croit d'abord, le commerce de tout le pays. Il existe en Canada comme ailleurs, de ces associations commerciales qui prétendent fournir des renseignements exacts sur toutes les personnes qui ont des relations commerciales.

Ces compagnies publient périodiquement des tableaux du degré de confiance que méritent, au point de vue du crédit, tous ceux qui peuvent se trouver dans le cas de recourir à ce grand levier des sociétés modernes.

On sait quel rôle joue le crédit, dans les opérations de nos hommes d'affaires. Il y en a un bon nombre qui ne se soutiennent à flot qu'en se tenant toujours aux extrêmes limites des emprunts qu'ils peuvent contracter. Nuire à leur crédit, diminuer en quoi que ce soit la confiance qu'ils inspirent, serait attaquer leur fortune dans sa base et les ruiner du coup.

En face de pareils résultats, on s'est demandé plusieurs fois si des actes d'une pareille société, qui prétend lever le voile qui couvre les affaires privées de chacun, étaient parfaitement légaux. Si nos souvenirs sont exacts, il y a même eu un procès qui a été décidé contre la compagnie.

Ce dont nous sommes certains, c'est qu'il existe beaucoup de mécontentement, dans le commerce, au sujet de ces publications qui paraissent pénétrer dans une sphère qui n'est pas du domaine du public.

Il est bien certain que ces renseignements ne peuvent pas toujours être exacts. On ne doit pas espérer qu'une compagnie qui veut indiquer le chiffre de la fortune de tous les hommes d'affaires d'un pays, ne s'éloignera jamais de la vérité.

Avec la meilleure volonté du monde, et en prenant les plus grands soins, il doit y avoir encore beaucoup d'erreurs.

Quelle est la nature des réclamations de ceux qui ont ainsi à souffrir par la faute de gens qui n'ont aucune raison de s'occuper d'eux? C'est là toute la question. Si ces agences commerciales sont jugées avec faveur par les tribunaux, si leurs opérations paraissent d'une grande utilité, on sera probablement disposé à leur passer quelques erreurs ou quelques défaveurs que l'on regardera comme accidentelles et inséparables d'un travail aussi long et aussi compliqué.

Dans le cas contraire, les intéressés auraient le droit de faire un bon procès en diffamation et de réclamer des dommages proportionnels aux pertes qu'ils auraient pu souffrir.

C'est un jugement analogue qui est mentionné dans l'article que nous citons plus loin, et que le rédacteur parisien condamne avec une sévérité que nous croyons exagérée.

Chaque homme a droit à sa réputation, et un négociant doit y tenir plus que tout autre. Que dire d'un confrère qui, simplement par spéculation, met en circulation des renseignements inexacts ou défavorables? Les compagnies peuvent dire, c'est

vrai, qu'elles ne se trompent que rarement; mais il n'en restera pas moins établi qu'elles se trompent au détriment de quelqu'un, dans l'exercice d'une fonction qui n'a rien de très recommandable par elle-même.

Nous croyons que beaucoup d'hommes d'affaires de Montréal partagent cette manière de voir, et n'ont pas plus de respect qu'il ne faut pour les deux bureaux de renseignements qui font métier de décider de la réputation des négociants de notre pays.

Ils sont bien aises, quelquefois, de profiter de leurs données, mais ils les regardent presque toujours comme le résultat d'un espionnage peu conforme avec la franchise qui doit présider aux relations des hommes d'affaires.

Cette opinion est si générale que si un marchand a besoin de quelques informations de l'agence avec laquelle il est en relation, il lui sera très désagréable d'y aller lui-même, et il tâchera d'envoyer quelqu'un à sa place. On paraît ne pas aimer à laisser savoir qu'on va s'informer à pareille source.

C'est ce que disait une circulaire qui nous a été adressée il y a déjà plusieurs mois, qui demandait l'union de tous les négociants opposés à ces procédés en sous-mains, pour se protéger eux-mêmes contre de pareilles associations, et s'assurer les mêmes avantages d'une manière plus régulière et moins compromettante. Comme cette circulaire ne portait ni signature ni adresse, nous ne lui avons pas donné l'attention qu'elle aurait méritée par ses données précieuses et son habile rédaction. Dans tous les cas, le sujet qu'elle traitait est digne de tout l'intérêt du commerce et des hommes de loi.

Depuis la confédération, il se produit au sein de la famille acadienne un mouvement politique qui s'accuse de plus en plus et dont nous augurons les meilleurs résultats.

Les Acadiens commencent à secouer leur ancienne apathie, à prendre leur part de l'activité générale en donnant leur concours aux affaires publiques et en s'efforçant d'être des nationaux pour représenter leurs intérêts dans les législatures fédérale et locale. Sans doute le nombre de leurs députés est loin d'être encore en proportion de leur force numérique, mais avec des efforts, de l'entente mutuelle et de l'union ils pourront parvenir à jeter plus tard un poids suffisant dans la balance politique.

Les circonstances sont des plus favorables et on doit avoir à cœur d'en profiter.

On lira sans doute avec plaisir l'extrait suivant du *Moniteur Acadien* qui donne une idée du réveil politique qui se manifeste parmi les populations françaises des provinces maritimes:

La nomination de M. Beveridge, du comté de Victoria, laisse un siège vacant pour la Chambre Locale. Nul doute que les électeurs de ce comté se rappellent qu'ils ont droit à être représentés dans la Chambre Locale par des hommes de leur nationalité et qui, par leur position et leurs rapports journaliers avec

leurs compatriotes, soient au fait de leurs besoins et des abus dont ils sont les victimes et qu'il est urgent de faire cesser. Voici l'opinion du *Reporter*, de Frédérickton, sur ce sujet:

« Un autre français, dit-il, voudra probablement prendre un siège au côté de M. Terriault, car l'élément français se réveille et il est déterminé, fort sagement, de prendre son rang dans la législature de cette province. Pour preuve de ceci, nous pouvons démontrer que les français de Kent sont déterminés à ce que le successeur de M. McInerney à l'Assemblée Législative doive parler la langue de la majorité des électeurs. »

Nous avons reçu d'Ottawa, samedi soir, une nouvelle qui ne manquera pas de causer quelque surprise, quoiqu'elle ne soit pas tout-à fait inattendue. Voici la dépêche qui nous a été transmise:

« L'Honorable M. Howe a été assermenté aujourd'hui comme Président du Conseil. »

Les démarches et les écrits de M. Howe, depuis quelques mois, étaient de nature à faire croire qu'il ne s'arrêterait pas aux demi-mesures, et qu'après avoir renoncé au parti du rappel, il accepterait toutes les conséquences et toutes les obligations de son changement de front. En entrant au Conseil Privé, il fait acte de courage, de logique et de dévouement.

Dans sa Province, il a été vivement censuré pour avoir abandonné ses amis aussi absurdes dans leurs projets que dangereux et compromettants dans leurs moyens, lorsqu'il a refusé de prêter plus longtemps le concours de son talent et de son influence à une fraction déloyale, qui ne craignait pas vouer une province à tous les maux de l'anarchie, pour sauver ses ambitions personnelles.

Lorsque M. Howe a constaté que son parti allait tomber dans de pareils écarts, il a hardiment levé un autre drapeau, et maintenant il ne craint pas d'aller demander à ses compatriotes et aux électeurs du comté de Hants de prononcer sur sa conduite. S'il sort victorieux de la lutte, ce sera un éclatant triomphe pour lui et pour tout le parti unioniste; s'il rencontre une défaite, il aura encore l'honneur d'avoir tenté une grande entreprise, et d'avoir averti son pays, lorsqu'il allait se lancer dans une voie dont l'issue ne peut être que la trahison et la ruine.

A son entrée en Parlement, M. Howe a clairement déclaré qu'il ne désirait pas faire d'opposition au gouvernement: il a même, en plus d'une circonstance, formellement condamné, par son vote et par ses discours, la conduite de l'opposition.

Il n'en voulait qu'au système; c'est le principe du gouvernement qu'il condamnait. Il a fait tout ce qu'il lui était possible de faire pour obtenir le rappel de l'union; mais après avoir constaté son impuissance, après s'être convaincu qu'il était tout-à-fait impossible de réaliser ce projet, il est entré dans le courant qu'il ne pouvait pas arrêter;

il a reconnu l'existence d'un système qui devait exister sans lui et malgré lui. Il se soumet à une loi contre laquelle il ne peut continuer à se rébellier sans perdre une somme d'énergie et d'activité nationales que demandent des œuvres plus utiles.

Ce n'est pas une coalition qu'il fait ; il n'abandonne aucun de ses principes, il ne s'allie pas avec des hommes qu'il a déjà combattus ; seulement il accepte une situation contre laquelle il ne peut rien, il se soumet à la loi de son pays, et pour rendre meilleure la position de ceux dont les intérêts lui sont le plus chers, il consent à se faire lui-même leur représentant dans le premier conseil de la nation.

Cette résolution de M. Howe est un événement dans notre politique ; elle consolide l'union des Provinces, nous assure l'adhésion de la Nouvelle Ecosse, met fin à l'agitation du rappel, et détermine l'action de l'Île du Prince Edouard et de Terre-Neuve, qui n'ont plus maintenant le moindre prétexte de rester en dehors de la Confédération.

M. Howe ne sera pas seul, dans sa Province, à donner son appui au gouvernement. Il aura, parmi ses collègues à la Chambre des Communes, une majorité de partisans ; et avec le talent et l'intelligence dont les députés de cette Province ont déjà fait preuve, on peut être certain qu'ils jouiront de toute l'influence qu'ils peuvent désirer, et que le nouveau régime leur donnera tous les avantages auxquels leurs concitoyens peuvent avoir droit.

Don Princier.

Nous apprenons que M. O. Berthelet, déjà bien connu par la générosité dont il ne cesse de faire preuve à l'égard des pauvres et des institutions qui peuvent améliorer leur sort, vient d'attacher son nom à une nouvelle munificence. On sait qu'il a fait venir à ses frais, en 1865, des Frères de la Charité de Belgique, et qu'il a fait bâtir, à ses frais, sur un terrain lui appartenant, entre les rues Mignonne et Ontario, l'hôpital dont il leur a donné la direction.

Nous apprenons qu'hier, il a fait don, à cette institution de charité, de cette propriété dont elle avait déjà la jouissance, en y ajoutant une terre située à la Longue Pointe, estimée à pas moins de \$12,000. Le tout représente une valeur de plus de \$120,000.

De pareils actes n'ont pas besoin de commentaires. On se contente de les citer pour l'honneur de leur auteur et pour l'exemple du public.

Le Gouverneur Général.

ASSERMENTATION DE SIR JOHN YOUNG.

Mardi matin, à dix heures et demie, Son Excellence Sir John Young, laissait le St. Lawrence Hall, pour se rendre au Palais de Justice, où il devait être assermenté comme Gouverneur du Canada. Une garde d'honneur du 60ème Carabiniers stationnait près du St. Lawrence Hall et un détachement du 13ème Hussards formait l'escorte de Son Excellence.

Elle se rendit au Palais dans une voiture traînée par quatre chevaux blancs.

Dans la salle des avocats étaient réunis les Hons. Juges Badgley, Monck, McKay, Mondel, Torrance et Beaudry.

Parmi les hommes distingués qui étaient aussi présents on remarquait l'Hon. John Rose, l'Hon. Alex. Campbell, l'Hon. James Ferrier, l'Hon. Thos. Ryan, l'Hon. John Hamilton, le Sénateur Hamilton de Kingston, W. H. Lee, Greffier du Conseil Exécutif ; le Maire, les membres de la Corporation et plusieurs autres ; le Lieutenant Gén. Windham et sa suite, le Major Gén. Bisset et sa suite, le Lt.-Col. Osborne Smith, D. A. A. G. ; le Colonel Dyde, etc., etc.

Son Excellence fut escortée jusqu'à la salle où les juges siégeaient,



Son Excellence Sir John Young, Gouverneur Général de la Puissance du Canada.

Le Lieutenant Gouverneur Howland était présente.

Le Col. McNeille, le secrétaire du Gouverneur Général, lut la commission de Sa Majesté nommant Sir John Young, Gouverneur Général, etc., du Canada.

Le Juge Badgley lui administra alors le serment d'office et Son Excellence apposa sa signature à sa déclaration officielle.

Après la cérémonie, Son Excellence se rendit à la salle de la Bibliothèque où des adresses lui furent présentées de la part de la Corporation et des diverses sociétés nationales auxquelles elle répondit avec une grâce pleine de dignité.

Voici l'adresse présentée par la Corporation et la réponse de Son Excellence :

Adresse à Son Excellence le Très-Honorable Sir John Young, Baronet, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand Croix de l'Ordre Très distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, et Commandant en Chef de l'Île du Prince Edouard, etc.

Qu'il Plaise à Votre Excellence,

Nous le Maire les Echevins et Conseillers de la Cité de Montréal, demandons respectueusement la permission de nous présenter devant Votre Excellence et de vous offrir, au nom des citoyens, à l'occasion de votre première visite à Montréal, la plus cordiale bienvenue.

Les relations qui existent entre les habitants de ce pays et le Gouverneur-Général de la Puissance, sont telles qu'il est de la plus haute importance pour toutes les classes, que la position distinguée de Représentant de la Reine, soit occupée par ceux-là seulement qui possèdent les talents éminents, la sagacité et les qualités d'homme d'Etat dont Votre Excellence a toujours fait preuve dans la gestion du Gouvernement des diverses dépendances de l'Empire qui ont, jusqu'à ce jour été confiées à

vos soins. Aussi, les citoyens de Montréal ont-ils, en commun avec les habitants de toute la Puissance du Canada, accueilli avec joie et allégresse, la nouvelle de la faveur signalée accordée à Votre Excellence par Notre Très-Gracieuse Souveraine qui a voulu consacrer ces principes de vraie liberté et de Gouvernement Constitutionnel dont les sujets de Sa Majesté ont le bonheur de jouir partout où la douce influence de son règne se fait sentir.

Dans l'administration de vos hautes fonctions, Votre Excellence pourra toujours compter sur la loyauté et l'attachement sincère des habitants de Montréal à Notre Très-Gracieuse Souveraine, et à Votre Excellence comme son représentant.

Nous pouvons assurer Votre Excellence du désir que nous avons de rendre le séjour de Votre Excellence et de Lady Young dans notre Cité, aussi agréable que possible ; et nous prions Votre Excellence de vouloir bien faire agréer à Lady Young nos hommages les plus respectueux et nos souhaits les plus sincères pour sa santé et son bonheur.

WILLIAM WORKMAN,
Maire.

(L. S.)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Montréal, 1er Février 1869.

RÉPONSE.

Au Maire et à la Corporation de la Cité de Montréal.

MESSIEURS.—C'a été pour moi un grand plaisir d'avoir pu profiter de votre gracieuse invitation pour visiter la Cité de Montréal si peu de temps après mon arrivée en Canada, et je vous prie d'accepter, pour vous-mêmes et pour les citoyens, mes plus sincères remerciements pour votre cordiale bienvenue.

J'ai l'assurance qu'on peut placer toute confiance dans vos expressions de loyauté et d'attachement envers notre très Gracieuse Souveraine. Vous avez raison de mettre beaucoup d'importance aux libres institutions et au

gouvernement constitutionnel, que Sa Majesté a généreusement accordés, et cela sans réserve, à ses fidèles sujets de l'Amérique Septentrionale et Britannique, et j'espère que, par leur moyen, l'énergie du peuple et les ressources du pays pourront, avec les bénédictions du Ciel, se développer heureusement et jusqu'au plus haut degré.

Lady Young et moi sommes très sensibles à vos bonnes intentions, et n'avons aucun doute que votre hospitalité sera aussi agréable qu'elle a été librement et généreusement offerte.

JOHN YOUNG.

Après la présentation des adresses, Son Excellence tint un grand lever auquel furent présentés les messieurs suivants :

A

Atcheson M, 60me régt, Akers Capitaine B E, Alexander E Mayne, 78me Highlanders; Allan Hugh, Archambault L O N, Archdull, Capitaine, Maître de Caserne; Armstrong Louis, Arntson J J, Ash W H, Auchinleck, Capitaine R A.

B

Bacon, Lieut-Col, Major de Brigade; Baker J C, Bath H, Artillerie Royale; Beaudry J A U, Bealon, Capt des 60me Carabiniers; Beaudry, Juge assistant; Becket J C, Béliveau L G G, Belle, Lt-Col R E; Bellhouse M, Bernard, Echevin; Bethune A R, Betournay I, Bingham M, 60me Carabiniers Royaux; Bisset, Major-Général, C B, Commandant du 2nd District Militaire; Black C R, Black J F D, Blood, Major du 60me régt; Blurton John, Bureau du Commissaire; Bolton, Lt-Col, W, Major de Brigade, R A; Bond E M, 60me régt; Borland, Rév J, Bouthillier, Shérif; Bouthillier C F, Bréhaud M, Brown T S, Brydges M, Bureau J O, sénateur; Burland G B, Bury J A, Beaudry Louis.

C

Cairnes, Capt, R A; Calderon M, 60me des Carabiniers Royaux; Callender M, 78me; Campbell Dr, Campbell C J F, 60me régt; Campbell Rollo, Carpenter Dr P P, Cayent Vincent, Chadwick C B, Chamberlin B, M P; Chapman W, Clark Dr, 60me régt; Clark H T O C, C R; Clarke R B, 60me régt; Clerk G E, Cohen Rév M R, Département du Commissaire; Corder Rév J, Coulson M, 60me régt; Coursol, Juge; Cramp M, Crawford M, Crawford John, Crispo Francis, Crossby P A, Crowe, Capt T C, R A.

D

Dacers James, Daley J H, David, Echevin; David Dr, Lieut-Col, A A G Cavalerie; David Sullivan, Infanterie Légère d'Hochelaga; Davidson, Chas Peers; Davidson L H, B A, B C L; Dawson S L, Dawson, Principal; Day J J, C R; de Beaumont A, De Bellefeuille E Lef, DeLisle A M, Desnoyer M C, DeSola Rév Dr, Des Rosins J R, Desnoy A, Devlin B, Dodd John, 78me Highlanders; Doherty M, Donald Wm, R A; Dorion A A, Dorion V P W, Douglass Rév Geo, Doutre Alphonse, Doutre Gonzalve, Doutre Joseph, C R; Drolet Gustave A, Drummond George A, Drummond W D, Duvernay L D, Dyde, Colonel, Commandant de la Force Active.

E

Edwards Dr J B, Ellegood Rév J Ewart, J H, 78me Highlanders.

F

Farrell, Capt R A Adjudant 3me Brigade, Fiedden Lieut-Col 60me Carabiniers, Ferrier, Lieut-Col Artillerie de la Garnison de Montréal, FitzGerald Capt R 60me Régiment, FitzGerald R U Penrose, Ford Col O E R E; Fordyce Arthur E, 78me Highlanders.

G

Gaillety F A D S S Intendant Militaire; Gault M H, Geddes Charles, Geddes Charles G, Genaud A, Geraghty Capt, Major de ville; Gethins E B, Gibb Charles, Gibb J J, Gilman F E, Giroux S R, Glackmeyer Charles, Graham Lieut-Col R E, Grant Capt T J, Inspecteur de Mousqueterie; Griffard Pierre, Gordon Thomas, Gorrie D, Gould Ire.

H

Howard J W, Henderson David H, Hunt T Sterry, Hudson V, Howard Dr R P, Holmes Stanhope, 60me Régiment; Hingston, Dr; Hubertus H, Hatton J, Hogan H, Honey John S, Protonotaire; Hibbard Ashley, Henshaw F W, Consul de l'Uruguay; Heberden Capt H, Artillerie Royale; Howe, Professeur Aspinwall M A; Hooper M; Henderson, Conseiller; Hart Théodore; Hamilton, Hon J; Havelock Colonel Sir Henry, Assistant-Quartier Maître Général; Hamilton, Sénateur John, Kingston Ont; Horne, Major de l'Infanterie Légère d'Hochelaga; Hurteau J, Hubert M, Protonotaire.

I

Irvine, Rév Dr; Isaacson John H, Lieut-Col de l'Infanterie Légère d'Hochelaga; Idler E, Ives, E F 60me Carabiniers.

J

Jones, R A A; Johnston James, Jenkins, Rév Dr; Joseph G, Joseph M, Johnston James.

K

Kerby J T, Kerry John, Kierzkowski P, Kirwan Wm.

L

Leprohon, Dr; Lionals H, Lewis John, Lafrenaye R; Lee M, Lowe John, Laflamme R, Lyman S, Leblanc C A, Lindsay E J, Loranger J M, Lacoste A, Dymon, Lt-Col Assistant-Quartier Mai-

tre Général Milice Volontaire; Lacroix J C H, LaRocque, Dr; Leeming John, Lyons, Lt-Col Assistant Adjudant-Général; Latour L A H, Major Prince Wales Régt; McLachlan J L.

M

Maire de Montréal, Marchand L W, Miller Robert, Mackenzie Colin, Capt 78me Highlanders; Macrae George, Moffatt Geo, Mitchell James, McCodville H J O, Mackenzie, Lt-Col 78me Highlanders; McCord David R, Minney M, Surintendant Provincial des Forces de Sa Majesté; Macrae M, Collecteur des Douanes, St Jean; McNamee Geo, MacPherson, Lt-Col D A A G Milice; McKenzie C B, McLean J D O, Macfarlane Walter, Place Aberfoyle; Merry W A, Mondelet, Juge; Morris John L, Martin Loftus H, 60me Régiment; Macrae George, Moffatt George; McIlreath, Inspecteur Général de l'Armée et du Département Médical; Mackay, Juge; Mulholland Henry, May S H, Molson William, Molson M, Monk Wentworth, Morris John L, McNamee F B, McKay Joseph, Masterman Wm, Marler G L, Mousseau J A, Morland M, McLaren John J, McGauvran J W, Messiter G H, Lt-Col 60me Régiment; Mullins J E, McCulloch A F.

N

Nuthall, Col d'Artillerie Royale; Nagle, Sarsfield B, Nelson, Dr. Chirurgien de Brigade de la Milice Volontaire.

O

O'Brien W, Ogilvy, W L K, Capt; Oliver, Dr, 60me Carabinier.

P

Palmer, Asst-Com Gén; Piché, G W, G R, Pominville Louis, Popham John, Price J C G, Capt, R A; Provencher J A N, Perkins Jr, Pohn A, M A B C L; Paton Andrew, Rév: Paton Thomas, Pominville, F P, Q C; Papineau, Protonotaire.

R

Roe E, Robertson Andrew, Robertson A, avocat; Ramsay R A, avocat; Rees D J, Rudolf A M, Ramsay T K, Roy Euclide, Ryan Thomas, Bawlin S W, Capt, 60me Régt; Ryland W, Roy M, C R, Procureur de la Cité; Rivard Sévère, Rimmer Thomas, Robert Chs, 78me Highlanders; Robillard J S, Russell Major, 13me Hussards; Ritchie Thos W, Rousselot V, Ptre, S S, Curé de Notre Dame de Montréal; Rodden William, Echevin, Redpath Peter, Ryan M P, Ryan Matthew, Routh T L.

S

Savage J G, Streetfield, Major, 60me Carabiniers Royaux; Stephenson R, Schmidt, S B, Dr; Stephen F, Starnes H Spinares C C, F P; Swiney H S, 60me, Stewart E P, 78me; Simpson T, Selley, Dr; Smallwood, Dr; Stroud W D, Sanborn M H, Député Shérif; Smyth J Major, 78me Shelton, E E; Scatcherd J, Stuart E H, Sweeny, Capt; Stephen G, Le Supérieur du Séminaire, Schiller M; Smith, Lt-Col, Asst Adjt-Gén, Force Active; Saché W, Simard, Conseiller; Sicotte E W.

T

Thompson J, Tedlie, Major, 60me Carabiniers; Taylor, Rév Wm. D D, Turner M, Truteau, A F, Vicaire-Général, Administrateur, Townley, E P, 60me Régt; Turner, Capt, R A; Thackwell, Col, Dép-Adjt-Général; Terroux, C A, Trew, Q M, 3eme Brigade A R; Trudel F X A, Torrance, Juge; Taylor W, R A; Turgeon, Dr; Paton T, Trenholme, Dr.

V

Valois A E, Von Laer Jas, Villeneuve, Rév L, Ptre du Séminaire; Vilbon J.

W

Williams H, Lt-Col, 60me Carabiniers; Williams, Col, Artillerie Royale; Wilson, Conseiller, Wade, Nugent, Dr, 78me Highlanders; Welch, Alfred, B C L, Avocat; Wilson Andrew, Wilson Wm, Union Typ Montréal; Whiteaves, T F; Wicksteed R J, Watson, R M, Warren Augustus, Major, 78me Highlanders; Workman Thomas, Wilkes Rév, Dr; Windham W, Wainman Gordon 60me Régt; Walker H S, Lieut, 13me Hussards; Wilson Hon Charles, Sénateur; Watson John, Wolsley G J, Col, Député Sergt Q M; Warren T B Walker, Major-Général.

Y

Young M, Dates H, Brantford; Young, Major-Chirurgien, 60me Carabiniers; Yates H.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Depuis quelques mois, la mort fauche largement dans les rangs de nos premiers citoyens. Sans égard à leur position élevée, sans considération pour le bien qu'ils sèment autour d'eux et les bonnes œuvres qu'ils font germer, elle nous les enlève un à un, et à peine avons-nous pu verser une larme sur la tombe d'un de ces hommes vénérés qu'il nous faut le lendemain pleurer la perte d'un autre qu'elle ravit à notre affection. Cette fois elle vient de moissonner un citoyen qui laisse autour de lui un grand vide comme sa mort portera le deuil dans bien des cœurs, nous voulons parler du digne et estimé M. Hubert Paré. Et le vaste concours de cette population attristée qui se portait, hier, à ses funérailles, atteste mieux que les éloges les plus flatteurs combien son mérite était apprécié, combien il était cher et combien le souvenir de sa belle vie vivra longtemps vivace sera la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

temps vivace sera la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

A huit heures et demie, le convoi funèbre laissait sa demeure pour se rendre à Notre-Dame des Anges, où les congréganistes récitèrent de ferventes oraisons pour leur confrère décédé.

De là il se dirigea à Notre-Dame, où devait être chanté le service. L'Eglise avait revêtu ses habits de deuil qui exprimaient bien la tristesse de tous les assistants. Le catafalque était éblouissant de lumière.

Mgr Vinet officiait au service, ayant pour diacre le Rév. M. Octave Leblanc, vicaire à Sorel, et pour sous-diacre, le Rév. M. Hubert Paré, vicaire aux Cèdres, tous trois parents du regretté défunt. Le clergé était présent et était très nombreux; on remarquait parmi cette affluence de prêtres, Sa Grandeur Mgr. LaRocque, les Chanoines de l'Evêché, les Supérieurs de St. Sulpice et des Jésuites, etc., etc. L'insertion de leurs noms couvrirait une longue suite.

A l'issue de l'office divin, Mgr. J. Larocque, assisté par les Révérends MM. Bayle et Moreau, chanoine, chanta l'absoute.

La cérémonie étant terminée, le convoi funèbre se dirigea à l'Eglise de Notre-Dame des Grâces, dont les voûtes reçurent la dépouille mortelle de M. Hubert Paré.

Les derniers témoignages de sympathie dont le défunt fut l'objet sont le fruit de toute une vie consacrée à faire le bien, à remplir fidèlement ses devoirs et de catholique et de citoyen et à cultiver des vertus dont l'exemple devra bénéficier à la jeune génération qui ne saurait trop imiter de tels modèles afin de les remplacer plus tard.

M. Paré était né le 5 avril 1803 et il aurait atteint sa soixante et sixième année le 5 avril prochain. Jusqu'à la mort subite qui l'enleva, il conserva une vigoureuse santé que l'âge semblait ne pouvoir affaiblir.

De bonne heure il entra dans le commerce et par son esprit d'activité et par l'héritage d'une grande fortune, il parvint à se créer une enviable position dans notre société. Tout en soignant assidûment ses occupations matérielles, il donna énergiquement son puissant concours à tout ce qui avait pour but de tendre au bien-être temporel et spirituel de ses coreligionnaires. Il était l'un des plus anciens membres de la Congrégation des hommes de Ville-Marie. Il était président de la Conférence St. Jacques, de la Société St. Vincent de Paul, appartenait à l'Institut Canadien-Français et était l'un des plus anciens officiers de l'Association St. Jean-Baptiste. Cette énumération montre le vaste champ sur lequel s'exerçait incessamment son zèle.

Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et trois enfants dont l'un, fils unique, est entre il y a dix-huit mois dans l'illustre compagnie de Jésus; les deux autres, deux filles, sont mariées à M. Alphonse Desjardins et à M. le Dr. Edouard Desjardins.

M. Paré était frère de M. le Chanoine Paré, secrétaire de Mgr. de Montréal.

En terminant cette bien pâle appréciation de la vertueuse carrière du regretté défunt, nous dirons que sa vie est renfermée dans cette parole de l'Ecriture éloquent dans sa simplicité: *transiit benefaciendo*.

Nous apprenons avec une profonde douleur la mort du Rev. Messire F. P. Porlier, curé de la Pointe-aux-Trembles, qui vient de s'éteindre dans sa soixante et sixième année. Ce vénérable curé a fourni une longue carrière remplie de mérite et de précieuses vertus. Il exerçait son édifiant et laborieux apostolat depuis quarante cinq ans.

Messire Porlier étant né en 1802 à Contrecoeur; il fit ses études classiques au Collège de Montréal, puis il entra au service du Seigneur et fut ordonné prêtre le 21 Novembre 1824.

Il fut appelé successivement au vicariat de la Pointe-aux-Trembles, de Sorel et de Varrennes. Il fut ensuite nommé à la cure de Terrebonne où il exerça le saint ministère durant dix-huit ans. Puis il fut transféré à St. Philippe, à l'Acadie, aux Cèdres et à la Pointe-aux-Trembles.

où il écoulait les dernières années de sa vie sacerdotale. C'est là que la mort est venue le frapper comme si sa victime eût été mûre pour le Seigneur, auquel elle avait consacré sa vie entière.

Les funérailles de Messire Porlier auront lieu, lundi, à la Pointe-aux-Trembles, à neuf heures de l'avant-midi.

Fen Messire F. P. Porlier.

A une assemblée des citoyens de la paroisse de Terrebonne, à la quelle sont présents le Révérend Messire J. Graton Prêtre et Curé de Terrebonne et MM. L. R. Masson M. P., G. M. Prevost, C. Daunais Maire de Terrebonne, l'Hon. E. Masson, J. C. Auger, Capt. Roy, J. B. Bernardin, A. Chauvin, C. Daunais père, L. Lajeunesse, A. Langlois, J. Courval, F. Normand, Z. Roussil, A. Gravelle, J. Beauséjour, T. Roussil, L. Lajeunesse, A. Desjardins, L. Limoges, et plusieurs autres, en la sacristie de la dite paroisse, dimanche le 31 Janvier 1869. G. M. Prevost Ecr., est appelé à présider, et J. C. Auger Ecr., est prié d'agir comme secrétaire.

Sur proposition de C. Daunais Ecr., Maire, secondé par M. A. Desjardins.

Résolu :—Que la paroisse de Terrebonne vient d'apprendre avec une profonde douleur la mort de feu Messire F. P. Porlier son ancien Curé.

Sur proposition de L. R. Masson Ecr., M. P., secondé par M. Beauséjour.

Résolu :—Que cette paroisse ne peut que témoigner publiquement de son amour et son attachement à la personne de Messire Porlier, dont elle a su apprécier pendant dix sept ans, surtout, le mérite de ses vertus et les bienfaits de son saint apostolat.

Sur proposition de M. T. Roussil, secondé par M. Auguste Gravelle, marguillier,

Résolu :—Qu'en témoignage de reconnaissance, la paroisse de Terrebonne fasse chanter au trentième jour après le décès de Messire Porlier un service solennel pour le repos de son âme.

Sur proposition de M. T. Roussil, secondé par M. Léon Lajeunesse.

Résolu :—Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux français de cette Province et que copie en soit transmise à la paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

Sur proposition de M. Cauvin, secondé par M. Masson.

Des remerciements sont votés au Président et au Secrétaire.

G. M. PREVOST
Président.

J. C. Auger,
Secrétaire.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVE.

Québec, 3.—A la Chambre aujourd'hui, l'Orateur a donné communication de la réponse du Gouverneur à l'adresse de la Législature qui lui a été présentée à Montréal, et de quelques messages venant du Lieutenant Gouverneur qui transmettaient certaines correspondances au sujet de l'immigration et de l'impression de la Reine, et aussi un rapport sur l'impression et la distribution des statuts.

Les bills suivants ont été présentés; par Mr. Carter, pour amender l'acte concernant les assurances sur la vie; par Mr. Irvine pour amender la charte des compagnies d'entrepôt et des docks du St. Laurent.

En réponse à Mr. Moll, l'Hon. Mr. Ouimet dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'introduire une mesure dans le but d'abolir directement les cours de Commissaires.

La Chambre s'est ajournée à 3.35 heures. La séance a duré en tout 20 minutes.

Les questions suivantes sont annoncées.

Mr. Scriver demandera si c'est l'intention du gouvernement d'entreprendre aucune démarche pour l'établissement d'un asile de Lunatiques à Montréal ou dans les environs.

Mr. Hemming, si c'est l'intention du gouvernement de faire entourer les cours de plusieurs prisons dans les nouveaux districts, d'une muraille suffisamment étendue pour mettre les prisonniers en état de prendre quelque exercice en plein air.

Les membres sont vivement contrariés de ce que la députation n'a pas été invitée au banquet.

Québec, 3. Le bill établissant des magistrats stipendiés dans les districts de la Province va être introduit prochainement par le Procureur-Général.

La députation envoyée de Québec au Gouverneur-Général, a-t-elle été insultée avec intention pendant son séjour à Montréal.

Pour dire le moins possible, c'est l'impression qui règne ici, et la bonne réputation de Montréal est décriée en conséquence.

L'acte des Conseillers Législatifs qui ont reçu une invitation au dîner et l'ont refusée parce que leurs confrères en étaient exclus, rencontre l'approbation générale des citoyens. Le coup a été porté sans doute par ce petit mouvement pestilentiel des annexionistes qui trament toujours quelque chose de nouveau pour disgracier cette ville, chaque fois que son nom peut figurer avec avantage.

On dit que lorsque le bill de l'indépendance du Parlement sera soumis de nouveau à la discussion, Mr. Carter proposera que tous les officiers de la milice retirant un salaire du gouvernement fédéral, soient exclus de la chambre à la prochaine session. On dit aussi que le gouvernement va s'opposer à cet amendement et qu'il s'en suivra une division.

Une pétition signée par 50 à 60 membres doit être présentée à M. le Trésorier Dunkin pour le prier de réduire la taxe actuelle sur les tables de billard à 10-5-3 et à une piastre par table, en proportion de leur nombre. La requête sera sans doute agréée; mais on introduira probablement un bill *pari passu* pour taxer toutes les tables de club; ce a me rappelle qu'à une partie privée jouée dans les salles de Billard de l'Hôtel Russell, la nuit dernière. Crown, le joueur de Billard de Belleville qui est engagé dans un défi avec Rosey, se tourna d'un air affable vers Cyrille Dion, et fit des séries de 74, 59, 161, 116 et 254 dans une partie de 500 points, au jeu Américain de quatre billes, carambolage. Il a fait des progrès considérables depuis le défi qu'il a soutenu avec Cyrille Dion; celui-ci trouvera sans doute qu'il est devenu un adversaire digne de sa propre force. Joe Dion et son parti repartent demain soir.

Ottawa, 3.—Il y a eu une forte tempête de neige venant de l'est aujourd'hui. Il a tombé un pied de neige depuis la nuit dernière.

La malle de Toronto qui aurait dû arriver à 11 heures A. M. n'est arrivée qu'à 4 heures P. M.

La malle de Montréal était attendue un peu avant le matin.

Le conseil privé s'est assemblé aujourd'hui pour affaires de routine.

On croit savoir que le gouvernement n'arrivera à aucune décision concernant la demande de sursis en faveur de Whelan avant le retour de Montréal du gouverneur-général.

Le commissaires du chemin de fer intercolonial ne tiendront que des assemblées irrégulières jusqu'au retour de M. M. Brydges et Chandler. M. Sandford-Fleeming est attendu ici demain.

Ottawa, 3.—La liste des nouveaux faillis a été publiée aujourd'hui; voici leurs noms.

F. X. Blanchette, St Hyacinthe; Wm. Duncan Rogers, Toronto; Arch. M. Scratch, Kuigsville; Louis Couvrette, Lachine; James Sutherland, Peterboro; Jos. Alphonse Hudon, Montréal; Geo. Allen London; Alex. Lymington, Widder; Wm. Hiton, David Brown et Thos Watson, Montréal; W. Robertson, Belleville; W. Horn, Perth; Aug. Cadotte, Lindsay; Ed. Welsh, Perth; W. Gillet Co., Montréal; John M. Reid, Lucknow; John Wylie Iroquois; Jos. Hunter, Barrie.

Angus, Ont. 3.—Hier un homme du nom de Shell entra en difficulté avec un autre individu nommé Ross, tous deux, de Brentwood. Shell fit feu sur Ross et l'étendit roide mort.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIEE.

AMERIQUE.

ETATS-UNIS.

San Francisco, 2.—Une collision survenue aujourd'hui entre le vaisseau *Duke of Edinburgh* et le steamer des Etats-Unis *Général McPherson*, a été cause que ce dernier a été grandement endommagé, et le lieutenant Rockafellon, le capitaine Kinsmon, de l'armée et le capitaine du steamer ont été blessés.

San Francisco, 2.—Des avis reçus de Silka Alaska rapportent que des troubles sérieux causés par les Indiens se sont élevés en cet endroit. Un Indien a désarmé un soldat et a emporté son fusil au village. On envoya une garde pour recouvrer le fusil; quand les Indiens élevèrent un drapeau et firent des démonstrations de défi.

Le général Davis se préparait à bombarder la place; mais les chefs se sont rendus. Quelques jours après, un canot rempli d'Indiens laissait le port contrairement aux ordres donnés. Les sentinelles firent feu sur eux, et en tuèrent ou blessèrent sept.

Le steamer *Holsaka* a pris à son bord aujourd'hui \$536.000 en es;èce pour Hombourg.

Memphis, Tennessee, 2.—Un grand nombre de réfugiés sont arrivés ici et rapportent de terribles outrages commis par la milice des noirs.

Mazatlan, 20 janvier.—Le peuple s'est soulevé ici le 11 du courant; mais ce mouvement a été comprimé aussitôt par la force militaire. Des troubles sérieux peuvent encore surgir d'un moment à l'autre.

On dit que Giterrez, autrefois général de la quatrième division, est devenu le chef d'une bande de voleurs. Les soldats sont à sa poursuite avec ordre de le tuer partout où ils le trouveront.

New-York 3.—Le général Grant est arrivé ici hier soir.

Une dépêche spéciale du *Times* à Washington rapporte qu'il paraît maintenant assez bien établi que M. E. B. Washburne va supplanter le général Dix à Paris, au commencement de cet été.

N. Y. 3.—Vers une heure la nuit dernière un tempête de neige s'est élevée, puis ayant duré jusqu'au matin, s'est changée alors en une pluie qui a duré toute la journée.

Pokeepsie N. Y. 3.—Une attaque hardie à été tentée pour dépouiller les passagers sur le convoi de l'Express du matin qui a quitté New-York sur le chemin de fer de la Rivière Hudson à 8 heures ce matin. Aussitôt après que le convoi eut laissé la gare, et pendant qu'il était lancé sur l'avenue, une bande de voleurs entra dans le dernier wagon, et l'un d'eux s'étant mis à inviter les passagers à passer dans les wagons en avant, tous se disposaient à sortir quand les voleurs obstruèrent la porte d'issue et commencèrent leur œuvre M. Brisbane, marchand au No 42 rue Dey à New-York a eu sa gibecière enlevée; un autre a été dépouillé de sa montre; tous les voleurs on pu s'échapper.

Chicago, 3.—farine du printemps extra 5.40 à 6. Blé, tranquille 1.20 à 1 et 26. No 1. Commun ferme à 58½ pour du nouveau. Avoine, lourd mais plus ferme et monté à une ½ c et ventes No.2 de 49½ à 50 seigle ferme à 115 et 117. Orge ferme, affaires faibles. Lard ventes sur le champ 32 et 32. 25 à 33. Provisions épaules sèches salées 13½ cochons vivants ferme et augmente de 10 à 20 cts. ventes 11.20. 11.60 pour commun à choisi. Reçu 6000 quarts de farine 19000 mts de blé, 75,000 mts de blé d'inde, 15,000 mts. d'avoine, 1,900 mts. de seigle, 1000 mts. d'orge, 5000 porcs. Expédié 6500 quarts de farine, 6500 mts de blé, 24,000 mts de blé d'inde 10000 mts d'avoine, 5000 mts de seigle, 1,100 mts d'orge 4000 porcs.

Chicago, 3.—L'Hotel International à St-Paul et cinq maisons adjacentes ont été la proie de l'incendie ce matin. Le feu a pris dans la buanderie par l'usage imprudent d'une chandelle. Près de 200 hôtes se sont trouvés chassés dans un état décourageant. Ils ont perdu leurs hardes et leurs bagages.

Havane, 3.—La ville est tranquille. Il y a un jour ou deux des troubles se sont élevés à Bujecal entre les Espagnols et les Cubains, pendant lesquels plusieurs ont été blessés.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique

Londres, 3.—J. Ashburg, le propriétaire du yacht anglais *Cambia* a reçu une lettre de Wm. Douglass de N. York, le propriétaire du *Sah* ho écrite du 19; laquelle propose une course en yacht sur l'Océan avec leur bateau respectif. Mr. Ashburg, a accepté le défi et suggère d'adopter la route suivante comme étant la plus propre à faire ressortir lesquels des deux yachts va le mieux à la mer; à partir de Cowe, en longeant les côtes jusqu'à Spithead en faisant le tour de l'île de Wight; de là vers l'Ouest jusqu'à et au tour du Phare de Eddystone; de là au Sud-est jusqu'à Cherbourg en France; de là en cinglant vers le Nord jusqu'à Cowes; le lieu du départ.

Londres, 3.—Il n'y a aucun doute que le gouvernement Grec accède aux résolutions adoptées dans la conférence de Paris.

Seconde dépêche, 3 heures P. M.—Une dépêche d'Athènes rapporte que les ministres Grecs ont refusé de consentir à la signature du protocole de la conférence, et ont offert leur résignation au roi.

La pétition des évêques Irlandais réclamant les droits de convocation a été rejetée.

W. Forester, Président du bureau de santé retient son siège en Parlement comme membre pour Bradford. La requête faite contre son élection est restée sans résultat.

Paris, 3.—Une révolte a éclaté parmi les naturels de l'Algérie, au milieu de tribus sauvages, dans un district éloigné des établissements français.

Le duc de Magenta a reçu ordre de se rendre en ce pays.

Seconde dépêche.—Des nouvelles reçues ce soir d'Algérie apprennent que les insurgés ont été défaits, et que la révolte a été réprimée.

Madride, 3.—Cinq des prisonniers impliqués dans l'assassinat du Gouverneur de Burgos, ont confessé leur crime.

Nouvelles de l'Intérieur.

DÉMONSTRATION AU SÉMINAIRE DE NICOLET.—Jeudi dernier, avait lieu au collège Nicolet une grande démonstration à l'occasion de la fête du Rev. Messire Antoine Bellemare, Supérieur du collège de Nicolet. Plus de 80 prêtres et l'élite de la population de la localité étaient présents à cette fête. Dans le cours de l'après-dîner deux adresses l'une en français et l'autre en latin furent présentées à Messire Bellemare, qui y répondit avec un rare bonheur. Dans la soirée, une séance théâtrale, consistant en l'Expiation, des chansons comiques, une cantate composée pour la circonstance par M. de Châtillon, de la musique et une petite scène comique pour clerc, firent agréablement passer le temps, et ont beaucoup diverti la nombreuse assistance.

TROIS-RIVIÈRES.—La corporation de Trois-Rivières se propose de demander à la Législature l'autorisation d'emprunter cinquante-mille piastres, dans le but d'ériger un marché et d'autres édifices publics.

PRIS EN FLAGRANT DÉLIT.—Un jeune homme a été pris en flagrant délit de vol, à la porte d'un magasin de la rue Graig, St. Roch. Il s'était emparé d'un pantalon suspendu en exhibition, à la porte du magasin, mais l'un des commis l'avait vu commettre le vol. Après une chasse assez contestée, il a été rejoint et livré aux autorités.—*Le Canadien*.

PRISON DE QUÉBEC.—Il y a maintenant dans la prison de Québec 141 prisonniers. Sur ce nombre, on compte 64 femmes et 7 enfants.

NAUFRAGE D'UNE GOELETTE.—On a appris à Haïfax, le 23 janvier, que la goélette *J. B. Huey*, s'est perdue à la Baie Saint-George, Terre-Neuve, et l'on suppose que tout le monde à bord a péri.

ERECTION D'UNE EGLISE.—Jeudi le 21 du courant, la nouvelle église construite, l'été dernier, à St. Romain de Winslow, grâce au zèle du Révd. M. Vanasse, curé du lieu, et à la générosité de ses habitants, a été bénite par Mgr. Laflèche, Evêque d'Anthédon. Il y avait une quinzaine de prêtres, venus des anciennes paroisses et des cantons voisins, présents à la cérémonie. M. Thos. Caron, V. G., chanta la messe, et le sermon fut fait par Sa Grandeur elle-même.

L'Eglise, qui est de bois, a 87½ pieds de longueur, 43½ pieds de largeur, et elle est haute de 20 pieds sur le solage. Il y a aussi une belle sacristie de 25½ pieds carrés. La croix qui domine le clocher est à 90 pieds de hauteur.

Cette Eglise est située sur une éminence, à la tête du beau Lac St. François, dans une localité qui sera plus tard l'une de nos plus belles paroisses. Elle a coûté la jolie somme de \$3,200, dont \$800 sont déjà payées.

Honneur aux habitants de St. Romain! Reconnaissance à leur zèle pasteur!—*Pionnier de Sherbrooke*.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Mardi avant midi il est arrivé un bien triste accident à St. Simon chez M. Vandal. Pendant qu'un moulin à battre était en pleine opération un jeune homme du nom Hyacinthe Mathurin, qui servait le moulin, s'est fait arracher le bras dans la cylindre. MM. les Drs. St. Jacques et French furent obligés de faire l'amputation du bras en haut du coude.

PROGRÈS INTELLECTUEL.—L'année 1869 semble devoir inaugurer une ère de progrès intellectuel pour les professions légales en ce District. Vendredi, le 15 courant, les avocats et les notaires de Sorel et Berthier se réunissaient au Palais de Justice, dans le but de jeter les fondements d'une association légale d'enseignement mutuel et d'établir une publication périodique des décisions des tribunaux dans les nouveaux districts, qui sera aussi une revue de jurisprudence, et comprendra un choix varié des matières en rapport avec les connaissances juridiques. M. le Sherif Mathieu en est l'éditeur, avec l'aide de collaborateurs, tant dans ce District que dans les Districts étrangers.

L'assemblée dont nous publions dans nos colonnes le procès-verbal, était présidée par le doyen du barreau de ce District, un nom connu avec distinction parmi les maîtres de la profession d'avocat, l'Hon. L. A. Olivier, Sénateur; lequel, après avoir lu la lettre de convocation envoyée aux membres des deux professions et exposé le but de l'assemblée, a fait ressortir en termes heureusement choisis l'avantage de ce double établissement.

L'Hon. Juge Loranger qui, sur invitation spéciale assistant à la réunion, a loué l'assemblée de son heureuse idée, tant à l'endroit de l'association qu'à celui de la Revue, et leur a promis son concours, en s'engageant à donner un cours de droit devant la Société et à contribuer à la Revue.

M. Mathieu exposa le plan de sa publication à laquelle plusieurs avocats présents promirent leur coopération, et reçut les félicitations de l'assemblée sur son heureuse idée.

Un comité fut nommé pour préparer la constitution et les règlements, et il doit y avoir une nouvelle assemblée samedi, le 23 courant, à deux heures de l'après-midi. Après les affaires de routine, il y aura une séance à laquelle l'Hon. Juge Loranger fera lecture d'un travail en forme de commentaire sur le titre préliminaire du Code Civil. M. Mathieu lira un extrait d'un traité sur les fonctions du Sherif en ce pays. Et J. A. Mousseau, écuier, nous donnera une lecture sur le rôle social de l'avocat.—*Gazette de Sorel*.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A SOREL.—Les élections municipales pour la ville de Sorel ont eu lieu le 28 janvier. Il y avait à peu près cinquante personnes présentes. Il n'y a pas eu de poll de tenu.

MM. Charles Ginas et Léon Leduc ont été élus Conseillers en remplacement de A. Germain, Ecr., et du Dr. Bruneau. M. Cyrille Labelle a été réélu, M. G. I. Barthe, rédacteur de la *Gazette de Sorel*, a été élu Maire.

LES ŒUVRES DE CHAMPLAIN.—Nos lecteurs ont pu voir, par le récit que nous avons publié sur notre dernière feuille, de l'incendie de l'établissement de M. Desbarats à Outaouais, que M. Desbarats a perdu, outre son immense matériel d'imprimerie, ce que l'abbé Migne appelait sa bibliothèque métallique. Sur les rayons de cette précieuse bibliothèque se trouvait la collection complète des olichés devant servir à l'impression des œuvres de Champlain, œuvre à laquelle travaille depuis tant d'années M. l'abbé Laverdière. Par un bonheur que nous sommes presque tenté d'appeler providentiel, M. Laverdière a gardé en sa possession des épreuves de tout l'ouvrage, de sorte qu'il n'y aura à recommencer—et c'est encore énorme que la partie matérielle de ce travail colossal.—*Courrier du Canada*.

ERECTION D'UN COUVANT A ARTHABASKA.—L'Union des Cantons de l'Est publie une longue correspondance du Rév. M. Suzor, curé d'Arthabaskaville, au sujet de l'érection d'un couvent dans cette localité. Le Rév. M. Suzor, après avoir obtenu l'autorisation de Mgr. Laflèche et l'assurance que les Révdes. Dames de la Congrégation y viendraient enseigner, convoqua une assemblée de ses paroissiens, le 24 courant. A cette assemblée, il fut souscrit plus de \$1600 par les personnes présentes, sans compter le terrain donné par Messire Suzor et la coupe du bois nécessaire à la charpente de la bâtisse, donnée par M. Powell, Ecr.

Des soumissions sont demandées jusqu'au 5 février pour la construction de ce couvent.

Pour les plans et devis et autres informations s'adresser à M. Ph. H. Suzor, Ptre. V.G., curé de St. Christophe d'Arthabaska.

ST. JOSEPH D'ELY.—Il nous fait plaisir de signaler dans nos colonnes l'accroissement de prospérité de cette jeune paroisse situé dans le fertile township d'Ely. Il n'y a que quelques années encore, ce Canton de l'Est était dans sa plus grande partie inhabité. Aujourd'hui grâce à la bonté de son sol et surtout à la douce influence de la religion, il est presque entièrement couvert d'une population laborieuse qui jouit déjà d'une certaine aisance. Ces infatigables colons, qui apprécient avant tout leur religion qui seule a pu leur donner l'énergie dont ils ont été animés jusqu'à ce jour, viennent de se mettre courageusement à l'œuvre pour remplacer leur pauvre chapelle en bois pour une belle église en pierre. Leur zèle curé, le Rev. Messire Springer, pour les encourager dans leur si louable entreprise, s'est fait fort de leur procurer un assez haut montant par des souscriptions parmi le Clergé du Diocèse, en qui il est sûr de trouver écho et appui pour sa chère œuvre. Cet ardent bâtisseur d'église, comme on se plaît à l'appeler parmi ses confrères, muni de l'approbation et de la permission de Mgr. de St. Hyacinthe, qui a bien voulu se mettre à la tête des souscripteurs pour un généreux montant pris sur ses deniers privés, s'est mis ces jours derniers en tournée pour aller recueillir les dons qui lui seront faits pour aider ses courageux paroissiens dans leur pieux dessin. Nous faisons des vœux bien sincères pour que ce digne Prêtre ait un succès complet dans sa démarche marquée au coin du dévouement le plus entier au bien de la religion dans sa paroisse.

Le Rév. Messire Halde, Missionnaire de l'Orégon, a bien voulu se charger de la desserte de sa paroisse pendant les quelques semaines que viendra son excursion.—*Courrier de St. Hyacinthe*.

FABRICATION DE CUIRS.—On a préparé pour le commerce à la tannerie de M. William Farley de Bulstrode, depuis deux ans, 14,000 peaux presque toutes importées des Etats-Unis.

MANUFACTURE DE LAINE.—Nous apprenons avec plaisir que la manufacture de laine de MM. Dessaulles et Barsalou est maintenant prête à fonctionner. Lundi ou mardi prochain on commencera à filer et à tisser. On a fait venir de Montréal un surveillant, un fileur et deux filles pour faire partir les choses. On pense pouvoir y employer une vingtaine de personnes, et dans quelque temps poser deux métiers pour fabriquer l'étoffe double-largeur. Succès à cette entreprise.—*Idem*.

COUR DU BANC DE LA REINE.—La cour a terminé hier, l'audition des témoins de la défense dans l'affaire Gilchen-Laurencelle. L'ajournement a eu lieu après l'adresse au jury, prononcée par M. Alleyne, au nom de la Couronne.

Le Grand Jury a visité l'asile des aliénés, la Prison et l'Hôpital de la Marine.

Le procès de Frank Gilchen se continue.

Son Honneur le Juge Caron résume les témoignages et les jurés sortent de l'audience.

Les avocats de la défense font observer à la Cour que dans le résumé des témoignages, elle a omis certains faits. Le Juge consent à faire revenir les jurés et leur donne quelques explications.

Le juré revient à l'audience à 3 heures et déclare l'accusé non-coupable.—*Journal de Québec.*

CODONISATION EN ACTION.—Un brave et intelligent colon du Canton de Barford, comté de Compton, M. Joseph Dupuy, s'est mis à l'ouvrage dans un lopin de terre en bois debout, le printemps dernier. D'abord, il fit dans son printemps 400 livres de beau sucre, représentant au plus bas la somme de \$35.—Le temps du sucre fini, il abattit le bois, qu'il fit brûler pour en obtenir du sel à potasse ; ce qui lui rapporta une somme de \$36.—Un peu plus tard, il semença ce terrain de patates, qui lui donnèrent l'automne dernier la jolie récolte de neuf cents minots de belles patates, valant pour le moins une autre somme de \$250.—Les trois sommes réunies ensemble font la montant de \$321, que M. Dupuy a retiré de ce petit morceau de terrain, dans l'espace de neuf mois ! Remarquez que M. Dupuy est un parfait honnête homme incapable de tromper.

Qu'en pensez-vous, cultivateurs des vieilles paroisses ? Comment trouvez-vous le sol de nos Cantons de l'Est ? Qui, dans vos riches campagnes peut en faire autant ?—*Pionnier de Sherbrooke.*

INVENTION UTILE.—On lit dans l'*Union des Cantons de l'Est* : M. Cyrille Demers, de St.-Flavien, vient de trouver le moyen de pouvoir accoupler et découpler les chars, soit arrêtés ou en mouvement, sans qu'il soit besoin qu'une personne se place, comme c'est le cas aujourd'hui, entre les chars pour faire l'opération. L'invention est aussi ingénieuse que le mécanisme en est simple et facile.

Le gouvernement d'Ottawa vient d'accorder une patente à M. Demers pour son invention. Nous ne doutons pas que, bientôt, toutes les compagnies de chemin de fer de nos provinces confédérées, ne substituent à leurs chars le système d'accouplement de M. Demers à celui actuellement employé. Un double motif les y engage, un motif d'humanité et un motif d'économie.

En effet, combien d'accidents, arrivant annuellement sur nos voies ferrées dans l'opération d'accoupler et de découpler les chars ? combien de pertes de vies ont lieu par cette cause ?

VOL DANS UNE ÉGLISE.—Il y a quelques jours un tilou s'est caché, le soir, dans l'église de Berthier, en haut, et a enlevé d'une armoire de la sacristie \$12.50 qui y étaient déposées ; il s'est ensuite sauvé en retirant en dedans le verrou qui fermait une des portes de l'église.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Nous apprenons avec peine un accident, probablement mortel, arrivé le 18 du courant à M. Héliodore Hamel menuisier ci-devant de cette ville, exerçant son métier dans la ville de Newark dans l'État de Jersey. M. Hamel était monté sur la couverture d'une maison haute de trois étages, il achevait de jeter bas la neige qui gênait son travail, lorsque le pied lui manqua et il fut précipité sur un échafaud où il se broya le genou, puis continuant sa chute il arriva sur le sol où il se brisa l'épaule droite, les os de la joue droite, et se fit probablement une fracture au crâne d'après ce que disent les médecins. On l'emporta évanoui. A la date des dernières nouvelles l'on n'espérait pas le sauver. Il laisse à Newark sa femme et deux enfants. Les nom-

breux amis que cette jeune famille possède à Trois-Rivières seront péniblement affectés du malheur qui l'accable.—*Le Constitutionnel.*

ACCIDENT.—Un jeune enfant de deux ans, appartenant à M. Robichon, près des chantiers de M. Price au dépôt de Lévis, est tombé ces jours derniers dans un chaudron rempli d'eau bouillante et s'est horriblement brûlé. On attend sa mort d'un moment à l'autre.—*Progrès de Lévis.*

DANGER POUR LES ENFANTS DE L'USAGE DES ARMES À FEU.—Un pénible accident est arrivé à Purdys, Westchester Mountain. Deux enfants étaient en train de tuer un chien à coups de fusil. Ce pauvre animal, sentant qu'on en voulait à ses jours, se sauva derrière une maison. Le plus jeune en fit le tour, afin de chasser le chien du côté où était celui qui avait le fusil, mais quand l'animal vit, en tournant le coin de la maison, le fusil levé sur lui, il fit un bond en arrière, ce qui lui saava la vie. Malheureusement le petit garçon arrivait juste pour recevoir la charge dans le côté. La charge complète lui passa à travers le corps, emportant un morceau de ses habits avec elle. Le pauvre enfant ne survécut que 15 minutes. Attention aux parents qui laissent jouer de jeunes enfants avec des armes à feu.—*Le Moniteur Acadien.*

AFFREUX ACCIDENT.—Vendredi, 22 du courant, Alexis Cuthbert Rolland, ouvrier mineur, était à travailler au fond du Shaft de la mine de cuivre du Township de Bolton, appelée Huntington Mine, lorsque dans un moment où le pauvre Rolland était ployé, une drill partie d'en haut, vint le frapper dans le dos, lui brisant l'épine dorsale, et traversant deux robes des poumons et le cœur. Le 25, M. le coroner Violletti a tenu une enquête sur le corps de Rolland, les jurés après avoir entendu 22 témoins, ont déclaré ne pas être suffisamment renseignés pour baser un verdict, et demandent que les travaux de l'exploitation soient visités par un Ingénieur, envoyé par l'Exécutif, et à cet effet, l'enquête est ajournée à samedi, 6 février prochain. Rolland laisse une femme et deux enfants dans la plus grande misère.

ACCIDENT.—M. Houle, commis-marchand chez V. Côté, Ecr., vient d'être la victime d'un bien déplorable accident. Vendredi matin, pendant qu'il était occupé à enlever la neige amoncelée sur la couverture du magasin de M. Côté, place du marché, les pieds lui glissèrent et il tomba sur le toit de la maison de M. Cadoret d'où il glissa jusqu'à terre, la tête la première, il tomba sur le bras et la hanche droite, se fit une fracture composée du poignet droit, et de fortes contusions au menton et à la hanche. M. le Dr. Duvert, appelé immédiatement lui procura ses soins et lui remit non sans peine les os fracturés au poignet ; quoique bien souffrant et agité il est maintenant considéré hors de danger.—*Courrier de Ste. Hyacinthe.*

TROUVÉ MORT.—Samedi, vers quatre heures de l'avant-midi, un conducteur de chevaux de l'artillerie Royale, nommé George Bennett, a été trouvé mort par l'un de ses compagnons. Il gisait au pied d'un lit, appuyé sur ses mains et ses genoux et sa tête reposait sur le plancher.

Il était habillé comme lorsqu'il vint pour se coucher, à minuit. Le coroner a tenu une enquête sur le corps qui exhalait des odeurs alcooliques. Le verdict du jury fut : mort par congestion de poumon et de cerveau.

COUR DU RECORDER du 2 courant.—26 prisonniers furent traduits devant cette cour. J. Bte. Poitvin, ivre et entrée forcée dans une maison mal fame, \$10 ou 2 mois de prison ; Mary Jones et Catherine Trowalls, ivresse et vagabondage, \$10 ou 2 mois de prison ; Mary Clark, ivre et refusant de payer son charretier, \$2.50 ou 15 jours de prison ; François Soliveau et Séraphin Thomas, même offense, \$1.50 ou 10 jours de prison ; Isaïe Martin, même offense, \$2 ou 15 jours de prison.

Chronique d'Ottawa.

Il existe un proverbe qui passe sa vie à vous assurer que « les jours se suivent mais ne se ressemblent pas. » Ce proverbe s'applique comme un cataplasme sur la plaie de l'hiver que nous avons entamé en octobre.

Les jours défilent en séries de semaines et de mois, sans autre solution de continuité que les nuits et les soirées dansantes qui nous arrivent inmanquablement par le convoi du soir pour s'installer commodément à nos foyers jusqu'au matin.

Mais en quoi les jours ne se ressemblent-ils point ? En ce qu'il fait doux aujourd'hui, et qu'il fera probablement très-froid demain. Nous jouissons cet hiver d'une température toute de fantaisie et de caprices, qui me porte à croire que les mois dont nous subissons l'empire, ont reçu une fort mauvaise éducation dans leur jeunesse.

Vous êtes propriétaire d'un rhume gigantesque, que vous offrez inutilement à Birmingham, dont la réputation comme encanteur s'étend jusqu'à l'Adriatique. Vous vous levez à une heure matinale, et vous lancez au plafond de votre chambre à coucher une bouffée de notes Offenbachiques, en découvrant, chose inespérée, que le pont ne s'est pas plus formé sur le liquide de votre bassin, que sur le fleuve devant Québec.

L'espoir de voir votre rhume disparaître avec les glaçons vous cause de tels transports que vous mangez trois côtelettes aux pommes en ingurgitant cinq ou six tasses de café !

Hélas ! pauvre ami, attendez à demain et vous verrez un peu tout le bien que vous aurez retiré de cette variation thermométrale.

(On m'objectera que « thermométrale » n'est pas français ; je ne le nie pas, mon Dieu ; mais je vous jure qu'il serait français que je l'emploierais tout de même.)

Le lendemain donc, pauvre ami, il nous tombera des nues un de ces froids sibériens qui enseignent à vos favoris et à vos moustaches, l'art de blanchir avant le temps. Vous pourrez vous abandonner aux joies pures du patinage sur la surface polie du grand bol, dans lequel vous rêviez la veille de vous plonger la figure jusqu'à l'emplacement des épaules. Pour risquer une petite course à travers la cité, il vous faudra entasser chaussettes sur chaussettes dans les réduits obscurs de vos mocassins. Jamais votre femme n'aura assez de cache-nez pour ceinturer vos oreilles, caser votre nez, et offrir à vos joues un refuge honnête et décent contre les caresses d'une bise irrévérencieuse, et les morsures des vents coseques.

J'aime les transitions brusques, dans certains cas : par exemple, dans une réunion qui s'ennuie par tous les pores, et par toutes les bouches, rien ne me plaît d'avantage que de passer comme une flèche de propos mal entretenus à la porte de sortie, et de prendre mon vol vers d'autres toits.

Mais les thermomètres ont bien tort s'ils s'imaginent toucher ma corde sensible en exécutant à domicile les évolutions périlleuses qu'ils ont vu accomplir aux frères Hanlon, dans le giron du *Skating Rink*. Je comprends jusqu'à un certain point qu'un thermomètre soit ami du mouvement. Le bon LaFontaine (flattons-le en lui donnant un F majuscule) aimait à répéter, assis au coin du feu :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Il est manifeste que cette parole, pleine d'une philosophie à l'épreuve des temps humides, s'adresse aux thermomètres aussi bien qu'à ceux qui les achètent ou qui les cassent. Aussi, ne me plaindrais-je point des allées et venues du sieur mercure, dans sa demeure rondelette, si les faits et gestes de ce messager des dieux ne portaient l'empreinte d'une légèreté et d'un esprit de dissipation, qui finiront par causer de gros chagrins à ses parents.

Habiter tranquillement le No. 6 à perpétuité, j'avoue que ça ne m'irait pas non plus. Mais déménager dans une nuit pour aller se loger au No. 16 ou au No. 18, constitue un petit acte de coquinerie, auquel les thermomètres ne nous avaient pas encore habitués.

Je ne m'oppose pas à ce que le No. 18 soit habité, à son tour par un froid russe, pendant le cours de décembre ou de janvier, mais je demande que le susdit froid russe s'y rende à petites journées, et qu'il ne franchisse pas, durant notre sommeil, un espace tel, que nos nez et nos oreilles ne puissent plus s'y reconnaître le lendemain matin.

Ces voyages trop rapides nous créent une existence semée de rhumes de cerveau, de catarrhes, et d'influenza, qui gâtent toute la belle gaieté dont nous remplissons nos poches, dans les bals de ce monde.

Si le thermomètre voulait m'en croire, il s'amenderait considérablement. La vie toujours tranquille, toujours calme, toujours mesurée, n'offre guère, sans doute, de ces émotions malsaines, mais piquantes, que le démon de remue à la pelle. Pourquoi maître Mercure, qui est encore plein d'avenir, n'essaierait-il pas de se plier aux exigences d'une vie plus régulière. Ce sera un petit sacrifice au début ; car on ne se défait pas des habitudes vicieuses sans qu'il en coûte tout d'abord. Mais on prend la routine des bonnes choses comme celle des mauvaises ; et je suis sûr que l'Hon. M. Mercure (flattons, flattons toujours ; il va se prendre pour un personnage politique !) ne tarderait pas à s'accoutumer à ne descendre jamais que deux ou trois degrés à la fois.

Que de maux s'évanouiraient dans cette vallée de rhumes, si l'Hon. M. Mercure prenait une bonne fois la résolution de renoncer aux fredaines. Mais je crains bien que ma faible voix ne puisse pénétrer jusqu'à son ouïe, et qu'il fasse encore quelque coup de tête, avant la fin de février.

A nous donc d'être prudents, et de redoubler de paletots, à mesure que ce coquin de Mercure redouble d'audace et d'impertinence. Cultivez le cache-nez, mes sœurs, et ne vous brouillez point avec le poil des vieilles mantes de vos mères, quand vous revenez du bal, le sang tout en ébullition. Vous savez, une petite imprudence, rien qu'une seule, et c'en est fait. Victor Hugo a dit :

Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée !

Non, le bal ne tue pas, quand on en fait un usage raisonnable ; mais ce qui tue, ce qui, dans tous les cas, peut altérer la santé, pour toute la vie, c'est de tomber des hauteurs d'un lancier sous une température de 16 degrés au-dessous de zéro, alors qu'on a négligé de s'émittoufler de la tête aux pieds.

Quant à nous, mes frères, soyons pareillement sur nos gardes ; ne nous laissons pas prendre aux illusions d'une température acharnée à notre perte. Sachons résister à l'attrait d'exhiber la blancheur de notre linge de corps en le brillant de nos parures de boutons en imitation, et ne risquons jamais de prendre le mal de gorge, qui rend maussade et ôte l'appétit.

Je conçois l'empire de la vanité sur un jeune homme dans les vingt-cinq ans, qui cherche un cœur d'or dans la bourse d'une riche héritière. Mais en hiver, mes frères, la vraie vanité, la seule tolérable, la seule avouable, et la seule que je vous puisse recommander, consiste à se donner le luxe du plus entier confort, de haut en bas, sans oublier le nez et les oreilles.

Comme je reviens un peu souvent sur ces deux derniers articles, d'un usage fréquent et journalier, même en voyage, on va me supposer attentif de quelque complication d'engelures à ces endroits. On aurait joiment tort ! Le froid qui m'entamera le nez ou les oreilles n'a pas encore pénétré sous nos climats.

Le Club Radical Républicain Français de Newark (on n'est pas mieux étiqueté !) vient de transmettre par la poste une lettre affranchie à M. Henri Rochefort, pour lui donner une de ces nouvelles qui réjouissent au suprême les déshérités de la politique, dont le passé est pur de toute affiliation au moindre club, ce club n'eût-il dans les veines que la moitié du radicalisme et du républicanisme dont peut se vanter celui de Newark. Cette nouvelle désopilante, c'est que nous touchons à l'avènement de la *république universelle*.

Il paraît qu'il se rencontre encore des gens qui ne s'endorment jamais sans donner leur cœur à Mazzini, ou à Garibaldi, et sans consulter la fée des songes sur les *mouvements* de la *république universelle*. Aujourd'hui que les journaux semblent apporter une impardonnable négligence dans la relation quotidienne des *mouvements* des ministres, on devrait les obliger à ouvrir dans leurs colonnes un registre complet des pas et démarches de la *république universelle*.

Nous lisons, le matin, entre deux naissances, ou deux faits divers :

Aux dernières nouvelles, la *république universelle* visitait *incognito* les rives du Gange. Elle roucoulait cette touchante symphonie de la grande Duchesse de Gêrolstein :

Le sabre, le sabre, le sabre de mon père !

Où bien encore :

La *république universelle* qui était attendue hier aux Tuileries, a pris tout à coup la route de St. Pétersbourg. On ne s'explique pas la cause d'un changement d'itinéraire aussi subit. On la croit généralement toquée.

Non, on ne saura jamais au juste le nombre d'insensés qu'a faits la libre-pensée, incarnée dans ces phrases pittoresques, sonores, mais souvent folles de Victor Hugo.

Certes, un homme a tous les droits possibles d'être républicain, archi-républicain ; mais de là à demander que l'univers entier prenne son ours, et à envelopper cet animal jusqu'aux pattes, dans les lanternes d'Henri Rochefort pour le rendre tout-à-fait gentil, il y a tout juste la distance qui sépare la santé de l'esprit de l'aliénation mentale.

CARLE TOM.

Une théorie de la diffamation.

Il faut que je n'aie pas le sens très droit ou que la loi sur la *diffamation* soit mal faite ; parmi les nombreux jugements rendus en vertu de cette loi, je n'en sais guère qui ne m'ait choqué. En voici un qui me semble fort étrange. Je veux croire qu'il est conforme au code ; mais il m'a tout l'air d'être en contradiction avec les données ordinaires du sens commun.

C'est à Marseille que la chose se passe. Dans cette ville de plaisir et de luxe, il est de certaines industries qui sont obligées à des crédits considérables : les tailleurs, chemisiers, modistes, carrossiers, et tant d'autres n'ont point pour habitude de trop presser leurs clients. Ils ne présentent leurs notes que si on les leur demande, et parfois même à plusieurs reprises. Ils ont pris leurs mesures pour attendre, et font leurs mémoires en conséquence.

Il est tout naturel pourtant qu'ils désirent être renseignés sur la solvabilité des clients qui ne doivent payer que longtemps après. D'où tirent-ils leurs informations ? La plupart à Paris se tient à leur coup-d'œil, d'autres interrogent plus ou moins adroitement la loge du concierge ou le voisinage. Ils prennent le plus de précautions qu'ils peuvent, et n'en sont pas moins attrapés fort souvent. Supposez qu'il existât une agence qui leur eût fourni les renseignements dont ils avaient besoin, ne se seraient-ils pas empressés de la consulter ?

Cette agence, deux industriels, unis ensemble, eurent l'idée de la fonder à Marseille. Ils dirent aux marchands : Vous perdez beaucoup de temps en pas et démarches, et encore vous n'arrivez que fort malaisément à la vérité ; car c'est un art que de savoir prendre des informations ; il demande, en même temps que beaucoup de loisir, une grande habitude et de

la dextérité d'esprit. Nous le pratiquerons mieux que vous, n'en ayant pas d'autre à exercer. Nous saurons, pour vous, ce que valent, à cet unique point de vue, les clients à qui vous aurez affaire, et nous vous en ferons part.

Les divers degrés de solvabilité étaient marqués par des chiffres. Ainsi le no. 4 signifiait : on paye lentement ; le no. 5 on paye très difficilement ; le no. 6 on ne paye pas du tout. Il paraît qu'un fort grand nombre de fournisseurs avaient fini par se mettre en rapport avec cette agence, dont ils avaient toujours trouvé les renseignements très exacts. Elle leur inspirait une grande confiance et leur rendait de très réels services.

Or, il se trouva que quelques honorables habitants de Marseille apprirent par je ne sais quelle voie, qu'ils figuraient sur les listes de cette agence, et que leurs noms s'y trouvaient accolés aux chiffres de suspicion. Il déposèrent une plainte au parquet ; sur cette plainte, le ministère public suivit, et cita devant le tribunal de police correctionnel les inventeurs du procédé, pour les faire condamner comme diffamateurs.

J'avoue que pour mon compte je ne vois pas trop bien où est la diffamation en cette affaire. Ce n'est pas une honte que de n'avoir point d'argent, c'est un malheur tout au plus. Est-ce que c'est porter atteinte à l'honneur d'une personne qu'on de prévoir qu'elle n'en aura pas assez pour solder une facture ? Passe encore s'il s'agissait d'un commerçant, qui a besoin de crédit. Ruiner celui dont il peut jouir, c'est le dépouiller d'un bien qui lui est nécessaire. Mais voici un avocat qui commande pour mille écus de robes à sa femme. Le marchand me demande s'il est bon. Si je réponds qu'à mon sentiment il ne gagne pas assez pour acquitter aisément la dette qu'il contracte, est-ce que je le diffame ? est-ce que je lui porte le moindre préjudice ?

Nous avons tous nos fournisseurs ordinaires, qui ont confiance en nous, nous connaissant de longue date. Si nous les quittons pour nous adresser à d'autres, devons-nous être étonnés que ces commerçants s'inquiètent d'une clientèle qui leur tombe des nues, et que les gens qu'ils consultent leur donnent des renseignements plus ou moins justes. Où nous sommes en mesure de payer, et que nous importe alors tout ce qu'on dira de nous à ce sujet ? la vue d'un billet de mille francs rendra souples tous les fournisseurs du monde, en dépit des informations contraires. Ou nos commandes dépassent nos moyens, et c'est alors le fournisseur qui aurait à se plaindre, si on ne l'avait pas renseigné sur notre compte. Nous l'aurions trompé ; de bonne foi, je le veux bien ; mais son argent en serait-il moins perdu ?

Le tribunal a jugé que dire d'une personne qu'elle paye, mais à longue échéance, cela constitue une diffamation, et faisant aux prévenus une application rigoureuse de la loi, il a condamné l'un des deux agents à un mois de prison et à cinq cents francs d'amende ; l'autre à quinze jours de prison et à trois cents francs. Il a de plus ordonné la destruction des registres de renseignements qui pourraient être saisis.

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans cet arrêt, c'est que, considérant que l'erreur commise à l'égard des plaignants n'avait pu porter aucune atteinte à leur honorabilité personnelle, le tribunal leur a refusé l'indemnité de cinq cents francs que chacun réclamait.

Tout cela peut être très légal, je n'en disconviens pas. Ce sont des questions que je connais mal, et qui sont du ressort de mon collaborateur Delprat. Mais le simple bon sens ne s'en accomode guère. Comment peut-il y avoir diffamation sans qu'il y ait préjudice ? Quoi ! je me plains qu'on m'attaque dans ma considération, dans mon honneur ; on affirme, qu'en effet, l'un et l'autre sont blessés, et l'on ajoute que je n'en ai éprouvé aucun dommage, cette façon de juger me rappelle la fable de La Fontaine :

Toi, singe, tu te plains qu'on ne t'ait rien pris ; Et toi, renard, as pris ce que l'on te demande.

Il me semble que nous sommes sur une pente fâcheuse, et qu'on abuse singulièrement de cette loi sur la diffamation, qui a son der-

nier terme dans le fameux article Guilloutet. Je ne saurais m'empêcher de croire que le célèbre axiome : « La vie privée doit être murée » est une des grandes imprudences qui aient jamais été dites. Si la maxime a du bon, il faut convenir que c'est surtout pour les coquins, dont elle sert merveilleusement les projets. Nous devrions, au contraire, nous pénétrer de cette vérité, qu'il faut vivre, les uns en face des autres, au grand jour, cacher le moins possible de notre vie, et ne recourir à la protection des lois que dans des cas rares et extrêmes, quand on ne peut se défendre autrement contre la calomnie effrontée et vile.

Nous ne sommes plus guère défendus contre l'invasion de ces idées nouvelles [que par la tradition des vieilles franchises gauloises. Elles disparaissent jour à jour, et je ne vois pas sans ennui venir le temps où il ne sera plus permis de donner publiquement son avis sur personne ni sur rien, Boileau serait aujourd'hui condamné à six mois de prison et mille francs d'amende pour avoir écrit :

Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier,
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

Mignot lui ferait un bon procès, et le gagnerait haut la main, en vertu de la loi de diffamation. Aurélien Scholl passe, en revenant de Strasbourg, dans une gare, y déjeune, et s'amuse à publier la note exacte, authentique, de son déjeuner, avec les prix cotés. Le restaurateur lui intente une action en dommages-intérêts, pour avoir diffamé sa gargotte, en apprenant au public qu'on y mangeait mal et cher. Aurélien Scholl compose, si ma mémoire est bonne, et désintéressa le gargotier. Son procès était perdu d'avance. Un de ces jours, le directeur d'un théâtre me demandera dix mille francs de dommages-intérêts pour avoir dit que sa pièce nouvelle était assommante, et lui avoir porté préjudice dans son commerce. Ce restaurateur de lettres me fera condamner, la chose est sûre. Car je le diffame en publiant que la nourriture intellectuelle dont il empoisonne ses concitoyens est un produit sophistiqué.

Nous nous croyons plus libres que ne l'étaient nos pères : il en faut rabattre. Ils avaient le droit de dire et d'écrire quantité de choses qui nous sont interdites. Ils n'étaient pas forcés de recourir à ces hypocrisies de langage dont les mœurs nouvelles nous ont faits coutumiers. Ils appelaient un chat un chat, et Rollet n'aurait jamais eu raison d'eux en se couvrant du mur Guilloutet. L'opinion publique était le juge suprême en ces sortes de contestations.

Ce serait aux nôtres à ne pas étendre aussi loin l'action de la loi sur la diffamation ; à l'enfermer dans un cercle très étroit, pour qu'elle n'y atteigne que les misérables qui spéculent honteusement sur l'honneur de la famille, mais non l'appliquer aux gens qui disent d'un homme qui n'a que peu d'argent, qu'en effet il a peu d'argent ; et qui le disent sans dessein de lui nuire à lui personnellement, dans l'unique but de prévenir un honnête fournisseur qui risque d'être attrappé, ce sont là des conséquences auxquelles j'imagine que le législateur lui-même ne s'attendait point.

Œuvre de la Sainte Famille.

Il existe, en France, une féconde et pieuse association qui a pour titre : *Œuvre de la Sainte Famille* et qui a pour but de ramener à l'unité catholique la population de la Terre-Sainte par l'éducation de l'enfance. Cette œuvre a été fondée par M. l'abbé Belloni aux lieux saints même. M. l'abbé Boullard de Rouen, correspondant en France de M. l'abbé Belloni, est le zélé infatigable de cette pieuse entreprise. Et son activité s'est étendue jusqu'au Canada. Déjà l'œuvre de la Sainte Famille est établie à Québec ; nous apprenons que, sous peu, elle va être établie à Montréal.

M. l'abbé Boullard est un homme tout à fait distingué. Doué d'un esprit vif et d'un caractère franc, il est aussi aimable dans la vie intime, qu'il est zélé et actif dans l'exercice des de-

voirs que lui impose sa généreuse mission. Plusieurs Canadiens ont eu lieu de se féliciter de sa gracieuse hospitalité, entr'autres le Rév. M. Tanguay et M. le Dr. Fortin, membre des Communes et de l'Assemblée Législative. D'origine normande, M. Boullard est le grand ami du Canada, qu'il aime plein son cœur.

Voici le document que nous recevons à ce sujet. Il a été imprimé à Rouen :

« L'Œuvre de la Sainte-Famille, fondée l'an 1863, et approuvée par Mgr Valerga, Patriarche de Jérusalem, par décret du 23 janvier 1864, pour but de ramener la Terre Sainte à l'unité catholique par l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, et d'arracher ainsi, dans ce pays dépourvu de toute ressource, les jeunes générations à la misère et à la propagande si active du protestantisme et du schisme russe.

« C'est donc là une œuvre éminemment chrétienne. Elle a reçu déjà un commencement d'exécution par la fondation d'un Orphelinat pour les garçons, dans la petite ville de Bethléem. Mais la maison actuelle de cet Orphelinat ne peut contenir tout au plus qu'une vingtaine d'enfants, M. l'abbé Belloni, le digne Supérieur de ce petit établissement, de l'avis de son vénérable Patriarche Mgr Valerga, est venu en France et en Belgique faire appel à la charité privée des catholiques, pour l'agrandissement et l'entretien de sa Maison.

« M. l'abbé Belloni, qui unit à une tendre piété et à une prudence consommée un zèle vraiment apostolique, a reçu un accueil des plus sympathiques partout où il s'est présenté. A Paris d'abord, et ensuite dans une douzaine des principales villes de Belgique, il a réussi, avec une facilité toute providentielle, à former des Comités qui, prenant cette Œuvre à cœur, se sont chargés de l'entretenir et de la propager.

« A Rouen, où l'on compte encore, grâce à Dieu, tant de nobles cœurs et tant d'âmes dévouées, M. l'abbé Belloni n'a pas été moins cordialement accueilli que partout ailleurs. Au contraire. Dans l'audience particulière et pleine de bienveillance que Son Eminence, en cours de visites pastorales, a daigné lui accorder, Monseigneur le Cardinal a reçu avec une attention bien marquée la communication si intéressante que lui a faite en quelques mots le zélé Missionnaire, des besoins actuels de la Terre Sainte, en face des envahissements toujours croissants de l'Angleterre et de la Russie, et de la nécessité par conséquent d'une Œuvre de ce genre, pour tâcher, sinon d'arrêter complètement, du moins de neutraliser le plus possible les efforts incessants du schisme et de l'hérésie. Aussi Monseigneur le Cardinal, toujours désireux de voir le bien se faire et s'étendre chaque jour davantage, a-t-il souhaité volontiers et de grand cœur bon succès à cette Œuvre de la Sainte-Famille. Et en bénissant son pieux Directeur, Son Eminence a entendu bénir en même temps toutes les âmes généreuses qui voudraient bien s'y associer en y coopérant.

« Nous avons donc tout lieu d'espérer que, sous de tels auspices, cette Œuvre, déjà si sympathique par elle-même à tout cœur catholique, deviendra de plus en plus générale et prospère parmi nous.

« Oui, nous aimons à croire que toutes les familles sincèrement pieuses saisiront avec empressement cette bonne occasion de se mettre d'une manière plus spéciale sous la protection de la Sainte-Famille, en s'unissant désormais plus étroitement avec les Lieux Saints et surtout avec Bethléem, ce berceau du christianisme, et qui rappelle à l'âme chrétienne de si doux et de si précieux souvenirs.

« Oui, nous sommes persuadés d'avance qu'il n'est pas un seul enfant, appartenant à une famille vraiment chrétienne, qui à la pensée des langes et de la crèche du Fils de Dieu fait homme, ne se fasse un pieux et bien consolant devoir d'envoyer, à chaque fête de Noël, ses présents et son offrande au petit Enfant Jésus, dans la personne des pauvres orphelins de Bethléem, tout à la fois les frères et les compatriotes de ce divin Sauveur.

« Art. 1. Un Comité central est établi à Jérusalem. Il est composé de Mgr. le Patriarche Président d'honneur ; Mgr. l'Evêque auxi-

liaire, Président ; M. le Consul d'Espagne ; M. le Chanoine Belloni, Directeur ; le Père Marie-Alphonse Ratisbonne ; M. l'abbé Codère ; M. l'abbé Tannus, et M. Rahill, Président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

« Art. 2. L'Œuvre est placée sous la protection de l'Enfant Jésus, de la sainte Vierge et de saint Joseph.

« Art. 3. Les membres sont invités à réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave*, avec la prière jaculatoire : *Jésus, Marie, Joseph, aidez-nous.*

« Art. 4. On est Membre de l'Œuvre en donnant, chaque année, pour l'amour de l'Enfant Jésus, une aumône d'au moins un franc.

« Art. 5. Les Enfants, jusqu'à l'âge de vingt ans, à qui spécialement est recommandée cette Œuvre, seront Membres en donnant chaque année, pour l'amour de l'Enfant Jésus, la petite aumône de 25 centimes.

« Art. 6. Les personnes qui désireraient venir en aide à l'Œuvre d'une manière plus spéciale, pourront être Membres protecteurs avec une souscription annuelle de 20 francs.

« Art. 7. Les Membres de l'Œuvre auront part à toutes les prières des Enfants patronnés par l'Œuvre et à une Messe qui sera célébrée tous les mois sur la Crèche de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou dans l'église de Bethléem.

« Art. 8. Le jour de Noël, grande fête de l'Œuvre, une Messe spéciale sera célébrée à la Crèche pour les Enfants Membres. Les Enfants de la Terre Sainte recevront la sainte communion à la même intention.

« Art. 9. Les Membres des Comités, les Correspondants, les Dames zélatrices et les Membres protecteurs, à leur mort, auront droit à une Messe de *Requiem* et à un *De profundis* récité par les Enfants de la Terre Sainte pendant quinze jours.

« Art. 10. Un rapport sur l'état de l'Œuvre sera publié chaque année. Ce rapport contiendra en outre toutes les nouvelles de la Terre Sainte qui peuvent intéresser les cœurs catholiques.

« S'adresser :

« A Jérusalem, à M. le Chanoine Belloni, Directeur de l'Œuvre, au Patriarcat latin ;

« A Rouen, à M. l'abbé Boullard, aumônier à l'Hôtel-Dieu, Pèlerin de Terre Sainte et Correspondant ordinaire de M. l'abbé Belloni, pour tout ce qui a rapport à l'Œuvre ;

« A Québec (Canada), à M. l'abbé Cyp. Tanguay ; M. l'abbé Doherty, Professeur au Séminaire ; M. Langlais, libraire, (paroisse Saint-Roch).

« A tous ceux qui, par amour des Lieux Saints, voudront bien tenir cette feuille en dépôt et la propager en la recommandant.

Nous extrayons de la *Semaine religieuse de Rouen* l'intéressant article suivant :

« Mercredi 26 décembre, S. Em. Monseigneur le Cardinal, désirant donner à l'œuvre de la Sainte-Famille en Terre Sainte une marque nouvelle et plus évidente de l'intérêt qu'elle lui porte, s'est rendue à l'Hôtel-Dieu, chez M. l'abbé Boullard, pour y visiter les objets de piété que vient de lui envoyer M. l'abbé Belloni, directeur de l'Orphelinat catholique à Bethléem, et qui sont heureusement arrivés la veille même de Noël. Son Eminence, qui sait si bien unir la simplicité à la grandeur, a regardé avec attention, l'un après l'autre, chaque objet de cette pieuse exposition. Mais ce qui a paru l'intéresser davantage, c'a été le costume vraiment primitif des habitants de Bethléem. On sent en effet, en considérant de près ces vêtements si grossièrement travaillés, que le progrès particulier à la civilisation européenne n'a pas encore pénétré dans cette terre des Patriarches. Aussi il est probable, a dit Son Eminence, que nous avons là sous les yeux, à peu de chose près, le vrai costume de la sainte Famille.

« Avant le départ, M. l'abbé Boullard a voulu faire à Son Eminence la surprise et les honneurs de son salon oriental, disposé tout exprès pour la circonstance.

« On a donc passé tout aussitôt dans une pièce carrée assez vaste, et dont les murs sont ornés de peintures à fresque de bon goût. Au milieu, se déploie avec grâce une riche tente arabe, entourée de plusieurs arbustes bien

verts, entre les branches desquels venaient se jouer les mille rayons de quelques lanternes vénitienes, dont la lumière se trouvait encore tempérée et adoucie par la fumée odorante des parfums d'Arabie. Puis, pour achever le tableau et donner à cette petite fête de famille une couleur locale de plus, quand chacun eut pris sa place sur les nattes et les divans, on ta vu paraître tout à coup un jeune homme costumé en Bethléémite, offrant tout à la fois le vin de Bethléem et le café de la Mecque, avec le tchibout pour les amateurs. La conversation a tout naturellement tombé sur la question d'Orient, si pleine d'actualité; et, après quelques réflexions profondément judicieuses de Son Eminence sur l'avenir probable de cette terre aujourd'hui si agitée, Monseigneur le Cardinal a dû prendre congé de ce séjour oriental improvisé, non sans avoir remercié son hôte, tout en l'encourageant dans sa belle et bonne œuvre de la Sainte-Famille en Terre Sainte.

M. l'abbé Boullard a voulu, de son côté, laisser à Son Eminence un précieux témoignage de sa vive reconnaissance pour l'insigne honneur de sa visite et la haute protection qu'elle daigne accorder à son œuvre.

Il lui a donc offert, au nom de M. l'abbé Belloni et de ses petits orphelins, un magnifique *fac-simile* du saint sépulcre, fait de nacre et de pierres du Gethsémani.

Pour ne pas priver les visiteurs de la vue de ce beau travail, Son Eminence a désiré ne le recevoir qu'à la fin de l'exposition.

Nous avons tout lieu d'espérer maintenant qu'à l'imitation de leur premier Pasteur, les âmes pieuses de notre ville se feront un devoir de venir à leur tour visiter ces précieux souvenirs de Bethléem, et déposer leur offrande en faveur de l'œuvre; nous sommes d'ailleurs dans le temps consacré par l'Eglise à honorer la sainte Enfance de Notre-Seigneur.

Quant à vous, pauvres petits orphelins de Bethléem, réjouissez-vous, ayez confiance; grâce à cet illustre et généreux Pontife de Rouen, qui, par delà les mers, veut bien penser à vous et vous venir en aide, vous aurez bientôt un toit pour vous abriter, et vous recevrez dans cette maison que nous vous bâtissons de quoi vous vêtir et vous nourrir.

Nous vous demandons seulement en revanche de nous continuer le secours de vos prières et de vos communions à la Crèche du Sauveur.

Un programme catholique en Espagne.

Nous trouvons dans la *Esperanza* du 2 janvier le manifeste électoral de M. Candido Nocedal, M. Vocedal, comme nos lecteurs le savent, est l'un des membres les plus considérables du parti catholique et monarchique de l'Espagne. Il a été ministre de la reine Isabelle, mais il s'est toujours déclaré hostile au gouvernement parlementaire, et, il y a un an, il avait fondé le journal la *Constancia* pour défendre avec plus de vigueur les principes chrétiens de la véritable monarchie.

M. Nocedal n'est donc pas un légitimiste carliste; ses principes n'en font pas non plus un isabelliste, dans le cas où la royauté d'Isabelle serait fondée sur le constitutionnalisme moderne et sur les doctrines du libéralisme. Il veut la royauté chrétienne, la royauté vraie, mais avant tout un Etat catholique dans sa constitution et dans ses actes. Comme il le dit, « une république catholique vaut mieux qu'une monarchie régaliiste, parlementaire et corruptrice. »

Il faut bien le reconnaître, depuis Philippe V, la monarchie espagnole a été régaliiste ou parlementaire; elle n'a pas été, malgré la piété de quelques uns de ses principes, véritablement catholique. Les Bourbons d'Espagne n'ont que trop suivi les traditions de leur ancêtre Louis XIV, et si l'on a beaucoup à reprocher à la monarchie constitutionnelle d'Isabelle, on a des reproches non moins graves à faire à la monarchie absolutiste de Charles III et de ses successeurs. L'Eglise n'a guère reçu moins de coups des régaliistes que des parlementaires, qui, au fond, activent les mêmes principes, ceux de la Révolution, ennemie

de l'Eglise et césarienne, sous quelque forme qu'elle se présente. La maison de Bourbon a cruellement et longuement expié les fautes commises au siècle dernier et dans celui-ci; il est permis d'espérer qu'elle a su profiter de ses malheurs; mais peut-on reprocher aux catholiques de conserver des défiances, de prendre leurs précautions, comme le font les catholiques espagnols, et de demander avant tout, par-dessus tout un gouvernement vraiment catholique, quelle que soit la forme politique sous laquelle il se présente? Sans parti pris, et jugeant les événements en témoins qui n'ont pas d'autres intérêts que ceux de la vérité et de la religion, nous signalons jour par jour les mouvements de l'opinion publique au-delà des Pyrénées; il nous semble, et nous le disons, que les monarchistes catholiques tournent volontiers leurs regards vers le jeune prince don Carlos; nous ne devons pas taire que tous ne témoignent pas la même confiance, et ne croient pas que le moment du triomphe définitif des vrais principes soient encore arrivés.

Quoiqu'il en soit, il importe de connaître la pensée d'un homme aussi considérable et aussi justement considéré que M. Candido Nocedal; c'est pourquoi nous traduisons intégralement le manifeste que publie la *Esperanza*. — *L'Univers*.

MANIFESTE DE M. NOCEDAL A SES ÉLECTEURS.

« Je n'ai pas la moindre espérance d'être élu député, parce que je sais comment seront faites les élections sous la pression révolutionnaire qui nous opprime. Néanmoins, quels que soient les obstacles qui s'opposent certainement au succès de mes patriotiques aspirations, je dois me présenter comme candidat, et je me présente. C'est un devoir que m'impose ma position et mon attitude dans les Cortès précédentes; c'est mon devoir d'homme politique et personne ne peut me reprocher d'avoir jamais manqué à mes obligations. »

« Il y a des années que j'ai annoncé dans le congrès des députés l'approche imminente de la révolution; j'étais alors accueilli par des plaisanteries. Plus tard, je criai que la révolution était à nos portes, et je pus voir sur les lèvres de ceux qui m'écoutaient un sourire moins méprisant, mais toujours incrédule. Je dis enfin que la révolution, comme la statue de pierre du Commandeur, fatiguée de heurter à la porte, avait pénétré à travers les murs et siégeait au milieu de nous. Elle était là, en effet, jetant au vent les morceaux du libéralisme doctrinaire, son odieux rejeton, qui amène, partout où il s'introduit, la ruine des peuples et des Etats. »

« Il était possible, il était même facile d'empêcher le triomphe de la révolution; mais le Ciel en a disposé autrement. La révolution a triomphé, Dieu l'a voulu; mais cette volonté de Dieu peut faire comprendre quel fut l'insigne aveuglement de ceux qui étaient chargés de défendre ce qui existait auparavant. »

« Les révolutions sont la justice de Dieu, laissons-les passer et rendons-nous dignes à l'avenir de la miséricorde divine. »

« La Révolution victorieuse a complété l'œuvre du libéralisme doctrinaire. C'est seulement par aveuglement, c'est avec une grande injustice que les vainqueurs font entendre leurs malédictions contre les vaincus; ils oublient que la Révolution aurait été impuissante, si les libéraux modérés ne leur avaient ouvert et applani la voie. Fasse le ciel que la leçon ne soit pas perdue! Puissent une expérience qui a coûté si cher aux uns, la foi inébranlable des autres et le vrai patriotisme de tous, sauver notre infortuné pays, placé sur le bord du précipice! Que les hommes de science et d'expérience qui peuvent décider du sort futur de l'Espagne, n'oublient pas que toutes les formes politiques y ont été essayées, et quels tristes résultats chacune d'elles a produits! »

« Si nous pouvions reconstruire le pays sur la base de la monarchie traditionnelle de l'Espagne, nous lui rendrions un immense service. Catholique et monarchique, l'Espagne a toujours exercé une grande influence sur les destinées du monde. Toutes ces gloires sont

unies à la croix rédemptrice et au sceptre d'un monarque père de ses peuples. Catholique et monarchique, l'Espagne a eu ses conciles de Tolède, qui ont civilisé les barbares; elle a sauvé la liberté et l'honneur avec Pélage dans les montagnes des Asturies; elle a fourni les armées du Cid pour rendre impossible le triomphe presque inévitable des fanatiques Africains, et, avec l'épée de Ferdinand et des rois catholiques, elle a assuré l'indépendance de la Péninsule, elle lui a donné un rang glorieux et digne d'envie parmi tous les peuples de la terre. C'est aussi à l'ombre de la Croix et sous les étendards de ses rois qu'elle a pu arracher à l'Océan ses secrets et se faire respecter dans le Nouveau-Monde, dans les Flandres et en Italie, faire reculer le Croissant à Lépante, cueillir les lauriers de Bailen, de Gérone et de Saragosse; enfin, être pour toutes les nations un exemple d'héroïsme, d'indépendance et de liberté. »

« Si donc nous voulons reconstruire l'édifice national sur cette base magnifique et solide, il faut, avant tout, nous montrer dignes de nos ancêtres en défendant, avec un courage viril, la religion catholique, la seule vraie, aujourd'hui persécutée dans ses plus belles institutions, dans la Compagnie de Jésus, qui est une création espagnole et l'œuvre d'un homme illustre, dans ses ordres religieux, dans les saints asiles de la pureté, de la charité, de la foi, qui grandit l'homme, qui le rend supérieur à tous les maux, et qui l'élève jusqu'au ciel. »

« En ce qui touche à la monarchie, la question est bien différente. Une république catholique vaut mieux, beaucoup mieux qu'une monarchie régaliiste, parlementaire et corruptrice. Si Dieu est servi, nous acceptons avec joie la monarchie vraie, la nôtre, la monarchie catholique et traditionnelle, celle qui nous a valu le respect et l'admiration du monde. Mais nous devons avoir le courage de crier: *Arrière!* à la monarchie régaliiste, l'avant-courrière de la Révolution; *arrière* aussi à cette autre ombre ridicule de la monarchie, qu'on appelle vulgairement, et avec raison, *constitutionnelle*, et qui n'est autre chose qu'une république plus chère, plus désastreuse, et éminemment corruptrice et corrompue! »

« Arrière les rois qui règnent et ne gouvernent pas, qui tirent de majorités intéressées, tyranniques et fictives, des ministres improvisés, que les clameurs des partis rendent sourds aux cris de douleur du peuple! Arrière ces monarques revêtus des insignes du pouvoir, du sceptre, du manteau et de la couronne! Arrière ces imitations hypocrites de républiques et de monarchies, qui n'ont la virilité ni des vrais monarques, ni des vraies républiques! Arrière le parlementarisme, qui fait de la nation un troupeau de prétendants, du palais une réunion de parasites, et des assemblées législatives une boutique où se vendent les destinées de la patrie! Puisque les monarchies constitutionnelles ne donnent pas autre chose, la raison et l'intérêt public ne peuvent conseiller de persister dans l'essai de ce désastreux système. »

« Si nous devons avoir la liberté, que ce soit la vraie liberté; si l'erreur doit être libre, que la vérité le soit aussi. Si l'on veut la liberté des associations, que les catholiques ne soient pas exceptés. Si l'on proclame la liberté de l'enseignement, que tous aient le droit d'enseigner, sans qu'il y ait une exception pour les Jésuites. Si l'on permet à chacun d'adorer l'Être Suprême de la façon qu'il lui plaît, qu'on n'empêche pas les religieux et les religieuses de rendre au vrai Dieu le culte qui lui est dû. Si l'on doit avoir des élections, qu'on n'empêche personne d'y prendre part, et qu'on ne les manipule pas dans un intérêt de parti. »

« Le pays est appelé à faire usage du suffrage universel. Mon avis est que tous s'approchent des urnes avec un cœur résolu, avec une droiture virile, mettant leur confiance en Dieu et prenant pour guide leur conscience. Nous n'avons pas établi ce suffrage; mais, puisque nous sommes les plus nombreux, n'abandonnons pas le champ de bataille. Voter est notre droit; faire usage de leur droit es-

digne d'hommes honorables qui aiment leur patrie et qui ont foi dans leurs forces et dans leurs convictions. Si nous sommes vaincus dans les élections, c'est que nous voudrions l'être. Si nous tous qui pensons de la même façon sur les points essentiels, si nous tous qui adorons le vrai Dieu, si nous tous qui sommes catholiques avant tout, nous nous rendons au scrutin, la victoire est à nous, soit qu'on nous laisse voter, parce qu'il est évident que nous sommes en majorité ; soit qu'on nous en empêche par la force, parce que le scandale que donneraient alors nos adversaires lui ruinerait irrémédiablement. Si nous ne sommes pas vainqueurs, c'est que nous ne l'aurons pas voulu esquivant le combat, nous enfermant dans nos maisons pour déplorer comme des femmes les maux que nous pourrions éviter en agissant comme des hommes et en acceptant le combat légal qu'on nous offre.

« Pour moi, je l'accepte ; je suis disposé à occuper mon poste dans la bataille. Aux armes donc, électeurs catholiques ! User de ce droit, c'est accomplir une obligation sacrée. Si vous abandonnez le terrain, ce sera votre faute, vous n'aurez plus le droit de vous plaindre. Vous savez qui je suis ; si mon nom sort de l'urne, la conduite que j'ai tenue dans les Cortès précédentes peut vous répondre de celle que je tiendrai dans les Cortès futures.

« Je demanderai qu'il ne soit pas porté atteinte à l'unité catholique de l'Espagne ;

« Que, si l'on établit la liberté des cultes, cette liberté soit réelle et vraie pour les catholiques, et qu'on n'y touche pas pour persécuter les institutions catholiques, comme la Compagnie de Jésus et les conférences de Saint-Vincent-de-Paul ;

« Qu'on fasse de grandes, de très grandes, d'énormes économies dans le budget de l'Etat, et qu'on prenne des mesures pour que les Espagnols vivent de leur travail, et non aux dépens du trésor public ;

« Qu'on accomplisse la décentralisation administrative, que je réclame inutilement depuis des années dans le Congrès ;

« Qu'il y ait incompatibilité absolue entre la charge de député ou de représentant du pays avec tout emploi du gouvernement, sans aucune exception ; principe que je soutiens depuis des années, qui a été une fois sur le point de triompher, et dont l'application a toujours été demandée par les majorités précédentes, soit des progressistes, soit des modérés, soit de l'Union libérale.

« Si je ne suis pas élu, au moins j'aurai accompli mon devoir en me mettant sur les rangs. Et désormais je me renfermerai tranquillement dans le travail qui me fait vivre, sans conspirer jamais, sans jamais me révolter, sans prendre part aux intrigues ou aux violences des partis, quoi que supposent ou inventent mes ennemis personnels ou mes adversaires politiques. »

CATÉCHISME D'AGRICULTURE.

CHAPITRE IV

DE L'EAU.

50. Qu'est-ce que l'eau ?

C'est un composé de deux corps simples, l'oxygène et l'hydrogène, qui se trouve en très-grande abondance à la surface de la terre.

51. Sous quelle forme nous apparaît-elle ?

Sous trois formes différentes :

1^o. A la température ordinaire, l'eau est un liquide dépourvu quand il est pur, de couleur, d'odeur et de goût.

2^o. Quand on la chauffe, elle se transforme en vapeur, et passe, comme on dit, à l'état gazeux.

3^o. Quand il fait froid et que le thermomètre descend au dessous de zéro, elle se solidifie et devient de la glace.

52. D'où nous vient l'eau ?

Des nuages et des sources.

Nous avons déjà dit (v. no. 34) que l'air contient de l'humidité, c'est-à-dire de l'eau à l'é-

tat gazeux que la chaleur du soleil a pompée à la surface de la terre ; il en peut contenir d'autant plus qu'il est plus échauffé. Quand l'air vient à se refroidir, la vapeur d'eau qu'il contenait se change en tout petits globules creux comme des bulles de savon, qui forment les nuages et les brouillards.

53. En quoi les brouillards diffèrent-ils des nuages ?

Par la situation seulement ; les brouillards sont près de terre et les nuages en haut dans les airs. Un brouillard, a dit le savant Monge, est un nuage dans lequel on est, et un nuage est un brouillard dans lequel on n'est pas.

54. Comment la pluie résulte-t-elle des nuages ?

A mesure que les vésicules d'eau deviennent plus nombreuses, elles se réunissent et forment ainsi des gouttes d'eau que leur poids fait tomber sur la terre.

55. Comment se forme la neige ?

Quand il fait froid en l'air, les vésicules de l'eau y gèlent ; les petites aiguilles de glace qu'elles forment constituent la neige en se réunissant, et tombent ainsi sur la terre, lorsque la température est assez froide pour qu'elles n'aient pas fondu avant d'arriver jusqu'en bas.

56. Comment se forme la grêle ?

On ne le sait pas d'une manière positive. Ce sont des gouttes d'eau qui se sont glacées en l'air. Il paraît que l'électricité qui cause les orages joue un rôle dans ce phénomène.

57. Comment se forme la rosée ?

Lorsque les nuits sont sereines et sans nuages, la surface de la terre se refroidit rapidement, et refroidit aussi les couches d'air qui l'environnent. Il s'ensuit que cet air ne peut plus contenir autant d'humidité, et qu'il dépose ce qu'il en a de trop, sous forme de rosée, sur les corps avec lesquels il est en contact.

58. Pourquoi n'y a-t-il pas de rosée quand le temps est couvert ?

Parce que les nuages, formant écran, empêchent la terre de se refroidir, de la même façon absolument qu'un paillason préserve les plantes de la gelée.

59. D'où viennent les sources ?

L'eau qui tombe sur la terre, s'infiltre à l'intérieur et s'y écoule jusqu'à ce qu'elle rencontre des couches de roches, d'argile, ou d'autres terres imperméables, c'est-à-dire à travers lesquelles elle ne peut pas passer. Elle coule à la surface de ces couches jusqu'à ce qu'il se trouve en un lieu bas une issue naturelle par laquelle elle s'échappe ; ou bien elle séjourne à la surface de la couche imperméable, comme dans un cul-de-sac, et ne s'en échappe que si on lui donne une issue artificielle.

Les sources forment les ruisseaux, les rivières, les fleuves, les lacs, et vont enfin se perdre dans les mers. Là, le soleil reprend l'eau pour en faire des nuages qui, tombant en forme de pluie, de neige, etc., recommenceront à alimenter les sources.

60. L'eau a-t-elle de l'action sur la végétation ?

Sans elle les plantes ne pourraient pas vivre. Les substances dont elles se nourrissent (sauf les gaz qu'elles absorbent par leurs feuilles), ne pourraient pénétrer dans leurs tissus si elles n'étaient dissoutes dans l'eau, sucées avec elle par les racines, et entraînées par elle dans sa marche ascendante jusqu'aux extrémités du végétal.

61. Les plantes absorbent donc une grande quantité d'eau ?

Oui, mais leurs racines seulement, et elles en exhalent une partie par leurs feuilles. On n'a qu'à couvrir d'une cloche une plante exposée au soleil, on ne tardera pas à voir l'intérieur de la cloche se ternir et se couvrir de gouttelettes. C'est encore une des grandes causes qui entretiennent l'humidité de l'air.

62. Mais comment s'y peut-on prendre pour que les plantes qu'on cultive ne manquent pas d'eau ?

Il n'y a pas d'autres moyens que les arrosages et les irrigations, quand ils sont possibles et qu'ils ne coûtent pas trop cher.

63. L'excès d'humidité n'est-il pas à craindre aussi ?

Oui, sans aucun doute, surtout quand l'eau n'a pas d'écoulement, et quelle séjourne et croupit, parce qu'alors elle se corrompt et pourrit les plantes avec lesquelles elle est en contact. On doit en ce cas recourir aux assainissements, aux nivellements, aux fossés d'écoulement, et surtout au drainage.

64. Qu'entendez-vous par le mot *drainage* ?

C'est une opération qui a pour but d'assécher convenablement le sol et le sous-sol, quand par eux-mêmes ils gardent l'eau et ne lui offrent pas d'écoulement. On place dans le sol, suivant certaines règles, des tuyaux de terre cuite qui en soutirent l'eau et la conduisent au dehors.

65. Expliquez les effets du drainage.

Une comparaison les fera très-facilement comprendre. Les plantes qu'on place dans des pots à fleur, ne tarderaient pas à pourrir, si l'eau dont on les arrose séjourne au fond du vase et n'avait pas d'écoulement. C'est pourquoi le fond du pot a un trou, afin de permettre à l'eau de s'échapper. Eh bien, le drainage rend aux champs le même service que le trou à la terre des pots.

66. Le drainage ne fait-il que faciliter l'égouttement des terres ?

Il y a plusieurs autres résultats encore. Nous en citerons trois principaux :

1^o La terre, étant moins humide à la surface, est le siège d'une évaporation d'eau moins considérable. Or l'évaporation n'a lieu qu'en refroidissant beaucoup le sol. La terre drainée conserve donc plus de chaleur que les autres ; et il en résulte que les récoltes qu'elle porte sont plus vite mûres. Généralement les blés d'un champ drainé sont bons à moissonner quelques jours, souvent quelques semaines plus tôt que les autres.

2^o Les personnes qui ont sérieusement pratiqué le drainage ont constaté que dans les grandes sécheresses, les terres drainées gardent plus de fraîcheur que les autres. Cela tient à ce que les pores de ces terres sont toujours libres, grâce à ce que la filtration de l'eau s'y opère sans obstacle. Quand le temps devient sec, cette liberté des pores permet au peu d'humidité que le fond a conservée de remonter à la surface, par l'effet de ce qu'on appelle la capillarité.

3^o Les conduites souterraines que l'on place ainsi dans le sol constituent un vrai système d'aération, qui pour ainsi dire, le fait respirer. Il est comme transformé en un immense filtre qui retient toutes les parties fécondantes que renferment les eaux et les arrête pour les faire servir à la nourriture des plantes.

Les Riens du Jour.

On lit dans la causerie parisienne du *Courrier de l'Oise*, sous la signature de notre confrère M. Edmond de la Chauvinière :

« Carmouche, l'auteur de l'*Espionne Russe* et de deux cents vaudevilles applaudis, vient de mourir, il y a quelques jours.

« Carmouche était Gaulois par l'esprit, et fort sceptique en politique, ce qui permet de vivre quelquefois longtemps.

« Peu de temps après la révolution de Février, notre homme entre dans un salon du grand monde, un salon fréquenté par « l'infâme réaction » comme on disait alors.

« — Mon cher Carmouche, lui dit le maître de la maison, nous parlions, au moment de votre arrivée, du malheur de nos princes. Le général X... en est encore tout ému ; que dites-vous, mon bon Carmouche du sort si lamentable de Monseigneur ?

« — Moi, madame, — répondit le joyeux membre du Caveau, — cela m'est bien égal.

« Que voulez-vous dire ? — s'exclama le premier président de X... en bondissant.

« — Certes, — répondit l'épicurien sans s'émouvoir, — je porte à tous les princes exilés l'intérêt qu'ils me portent. Je n'ai jamais entendu dire qu'aucun se soit demandé : « A propos, et ce pauvre Carmouche, comment va-t-il ? »

« — Mais, en cas d'émeute, cependant, — hasarda le colonel X...,

« En cas d'émeute, — riposta Carmouche, je tenterais de rentrer le plus tôt possible chez moi, de bien fermer portes et fenêtres, et de faire des vœux pour le plus prompt rétablissement de l'ordre. »

« Savez-vous que vous êtes effrayant d'égoïsme ? — insista l'ex-député Z... »

« Je vous l'ai dit, mesdames et messieurs, je suis vieux, et je porte aux princes l'intérêt qu'ils me portent. »

Rien ne put vaincre l'obstination de Carmouche dans son opinion, et l'infâme réaction abandonna l'époux de Janey Vertpré à des remords qui, dit-on, ne troublèrent jamais le sommeil du malin vieillard.

On plaide un procès intenté par un malade à son médecin. Le malade prétendait que le docteur B... lui avait rédigé sa note comme s'il avait été l'apothicaire du proverbe. Le plaignant, que l'impitoyable Esculape avait fait saisir pour refus de paiement, arguait principalement de ce que le médecin avait, malgré ses observations, persisté à lui faire des visites lorsqu'il était déjà guéri.

Le docteur B... qui niait le fait, avait fait venir, comme témoin pour sa défense, une garde-malade. Le Président l'interroge.

— Est-il vrai que M. X... ait continué à faire des visites quand il n'y en avait plus besoin ?

— Ma foi, monsieur, tant que j'ai vu le médecin auprès de lui, le malade m'a paru être en danger.

Jugez si l'on a ri.

Un mot d'un cynisme révoltant :

M..., marchand de tableaux fort connu de tous les artistes, se présente, il y a quelques jours, chez M. Paul G..., un jeune paysagiste qui expose depuis trois ans avec quelque succès.

— Combien voulez-vous de cette toile ? demanda le brocanteur en montrant un paysage de la Provence.

— quinze cents francs, répondit l'artiste.

— Ah bah ! cela ne vaut pas deux cents francs..., cent cinquante tout au plus.

— Cent cinquante ! s'écrie G... Pour céder ce paysage à ce prix, il faudrait que je mourusse de faim !

— Eh bien ! fit M... flegmatiquement, j'attendrai.

Que pensez-vous du général Z... ?

— Le général Z... ? Il n'a pas inventé la poudre, mais il ne la craint pas.

On parlait des tribulations que doivent éprouver les frères siamois, réunis par un ligament au devant de la poitrine.

— Il est encore bien heureux que ce soient des frères, — observe une dame quelque peu naïve — conçoit-on leur supplice, s'ils étaient étrangers l'un à l'autre !

Toutes les pièces de Dennery réussissent, dit un jour Plouvier, parce que Dennery est juif. Étant juif, il ne peut pas donner une pièce sans intérêt.

On rapporte le mot à Dennery.

— On voit, fit-il en souriant, que Plouvier est bon chrétien.

— Au dernier bal de l'Opéra, dit le *Charivari*, on remarquait au foyer un domino jaune aux allures singulières. Devant chaque domino noir ou rose, il s'arrêtait, s'inclinait respectueusement, lui prenait délicatement la main droite, y déposait un baiser discret et se retirait sans mot dire, en écrivant quelque chose sur un carnet.

La foule, intriguée de ces façons mystérieuses, suivait le domino jaune et riait beaucoup. Ce domino cachait un des chroniqueurs les plus connus, qui s'était posé ce problème :

— Combien de gants frais entrèrent ce soir à l'Opéra ?

— Veut-on savoir le résultat de cette enquête bizarre ? Le dit domino a affirmé que « dix-sept » seulement sur « trois cent cinquante-six » flaires par lui ne sentaient pas la benzine et n'étaient pas des gants nettoyés !

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

UN AMOUR ORAGEUX

PAR

EMILE CARREY.

PREMIERE PARTIE.

Le Cabanage ou les Révoltés du Para.

IX

LE TAMANOIR. — LES BANDITS. — LA COURSE.

A TRAVERS MARAJO.

(Suite.)

Les femmes elles-mêmes et les enfants voulurent être de la partie. Mme Cerny, sa fille, la marchande, et deux ou trois autres, prirent place dans le canot avec Montfort, Paul, M. Cinnamon et les Brésiliens. Le canot devait revenir chercher les retardataires aussitôt qu'il aurait déposé tout son premier envoi sur la plage de Marajo : deux cents pas à peine séparaient le navire de l'île.

Le bras de mer fut franchi en quelques minutes, et les passagers débarquèrent sur une plage unie et blanche qui s'étendait jusqu'à la forêt. La plupart se pressèrent vers le carbet abandonné, tandis que le canot retournait prendre de nouveaux promeneurs.

Quelques-uns voulurent se hasarder sous la forêt, mais le sol était détrempé, et force leur fut de se promener sur le rivage ; Paul, Montfort et l'un des jeunes Brésiliens avaient emporté des fusils de chasse et quelques provisions, afin de chasser pendant la journée, tout en cherchant un troupeau, sans avoir nécessité de revenir à bord avant la nuit. Après avoir conduit les dames jusqu'au carbet, où elles étaient du moins sur une terre sèche à l'abri du soleil, les trois jeunes hommes côtoyèrent quelque temps la forêt par le rivage, afin d'arriver à une savane qu'ils avaient aperçue du haut du navire, et qu'ils présumaient avec raison plus giboyeuse que la plage.

Ils y arrivèrent en quelques minutes, suivis d'un des matelots et du domestique du capitaine, qui étaient chargés de leurs provisions et devaient rapporter le gibier. La savane s'étendait devant eux à perte de vue, comme plantée d'arbres rabougris très-espacés les uns des autres, mais qui, cependant, multipliés par l'espace, fermaient l'horizon. Il n'y avait de forêt que sur la partie de l'île située en face du navire, et une lisière de bois peu profonde qui garnissait le rivage tout le long de la mer.

Marajo la grande île a 180 lieues de tour ; afin de ne pas s'égarer, et, en cas de danger sur une terre qu'ils ne connaissaient pas, les chasseurs convinrent de ne pas se perdre de vue ; puis ils se mirent en chasse.

Les trois passagers de la *Caroline* étaient en chasse depuis une heure environ, et déjà tous trois avaient tiré ou tué bon nombre de bécassines et de sarcelles de prairie, lorsque Paul aperçut au lointain, à travers la savane, des chevaux qui passaient emportés à toute course ; sur l'un d'eux il lui sembla distinguer une robe de femme pareille à celle que portait son Henriette.

Mais les chevaux passaient comme un éclair ; les arbres que la distance et l'espace rapprochaient l'un de l'autre lui masquaient la vue ; il sourit de son effroi ; et, se disant que les yeux de son cœur avaient seuls vu l'apparition fantastique, il continua de chasser.

Bientôt cependant, troublé par son amour et ses inquiétudes, il résolut de retourner auprès des dames, qui étaient restées sur le rivage, sauf à revenir plus tard ; et, dans ce

but, il se reploya sur ses compagnons pour les avertir. Le Brésilien, déjà fatigué de cette chasse difficile à travers les hautes herbes, revint avec lui, et tous deux envoyèrent les matelots avertir Montfort, qui avait préféré être seul. Montfort aimait passionnément la chasse ; il se sentait le cœur allégé en marchant à travers la prairie, emporté par le désir de tuer. Il remit son gibier aux porteurs, et les chargea de dire à ses amis qu'il continuerait à chasser encore pendant quelques heures. Seulement, dans la crainte de se perdre, il résolut de ne pas quitter l'étroite lisière de forêt qui côtoyait le rivage de Marajo. Les bécassines et les bécassines abondaient dans l'île ; le soleil, la poudre, et surtout ce bonheur féroce que tout chasseur éprouve en tuant, grisaient peu à peu le jeune homme. Déjà il avait abattu, depuis le départ de Paul, huit ou dix bécassines qu'il avait déposées au pied d'un arbre pour ne pas se charger, lorsqu'il aperçut, au bord de la lisière de bois qu'il suivait, un animal noirâtre ressemblant de loin à un grand chien de Terre-Neuve. Le chasseur coula précipitamment deux balles par-dessus ses charges de plomb, et, marchant d'arbre en arbre, il arriva ainsi à quinze pas de l'animal.

Le *Tamandua bandeira* ou fourmilier tamanoir, car c'en était un, balayait le sol de la prairie avec sa longue queue à longs crins plats et gris, et fouillait une petite butte de terre de son museau pointu qu'il relevait par intervalles, comme un chien qui évente. Les fourmis abondaient, et le tamanoir était en plein repas. Montfort l'ajusta et fit feu de son premier coup. La charge, balle et plomb, porta en plein corps, mais l'animal ne bougea pas ; il tourna la tête lentement, dérangea quelque peu ses pattes de devant aux longs ongles blanchâtres ; rien de plus. Le fourmilier est encore plus dur à tuer qu'un sanglier. Le chasseur, étonné, se rapprocha et fit feu de son second coup, à six pas. Cette fois, l'animal roula sur le sol, mais silencieusement. Montfort s'approcha ; le blessé se roulait à terre sur le dos, remuant sa queue, étendant à mouvements lents ses longues pattes osseuses, maigres, noires, qu'il agitait comme des bras de télégraphe. Son museau effilé était souillé de terre et de fourmis écrasées. Ses grands ongles blancs, longs de quatre à cinq pouces, demi-crochus, se reployaient comme des doigts qui veulent étreindre. L'Européen regarda quelques secondes cette bête massive aux poils rudes et noirs, qui se débattait dans une silencieuse agonie ; puis, ému de pitié, il voulut l'achever, et, dans ce but, profitant d'un moment où l'animal présentait le côté du crâne, il lui porta un vigoureux coup de crosse. Le tamanoir tourna la tête comme s'il n'avait rien reçu ; le chasseur redoubla. Mais, au même moment, le fourmilier étreignit la grosse du fusil avec ses longs bras de devant et ramena l'arme contre sa poitrine avec tant de force, que Montfort fut obligé de se baisser pour ne pas lâcher son fusil. Il essaya de le lui arracher, tirant de toute sa force ; vainement, l'animal ne lâchait pas : l'arme semblait rivée entre ses pattes. Quand le tamanoir a saisi quelque chose, être animé ou non, il faut couper ses membres pour les disjoindre. Le tigre lui-même périt dans cette étreinte.

Enfin, las d'efforts, craignant de briser son fusil, le jeune homme tira son poignard malais et se baissa pour tuer le fourmilier. La lame aigüe pénétra dans la gorge, un flot de sang jaillit jusque sur le chasseur, l'animal remua sa longue queue, ses pattes de derrière s'étendirent comme pour étreindre et se reployèrent sur elles-mêmes ; puis, sa tête se pencha lentement en arrière, une écume sanglante souilla les bords de sa gueule, et tout fut fini. Montfort voulut alors retirer son fusil : impossible. Il s'y prit

de toute manière, essayant en tout sens, se mettant sur la terre à deux genoux et cherchant à disjoindre les bras du tamanoir; tout fut inutile. La crosse de son fusil était comme dans un étau sans vis. Montfort ne pouvait pas trainer l'animal jusqu'au navire; c'était à peine si, dans ses efforts pour reprendre son fusil, il pouvait décaler le corps de quelques pieds. Il essaya de couper les pattes avec son poignard, mais la lame glissait sans les mordre sur ces os durs comme du fer; deux journées entières n'auraient pas suffi à ce travail.

Enfin, à bout de ressources, maugréant et riant à la fois de sa mésaventure, il se décidait à retourner à bord chercher l'aide du maître serrurier de la *Caroline*, lorsqu'il se sentit subitement pris par une corde qui l'étranglait. Il porta ses mains à son cou pour se dégager, mais il n'en eut pas le temps. Déjà il était à terre et se sentait étouffer; il perdit connaissance entièrement. Une sensation de froid le ranima: il jeta les yeux autour de lui, et vit le jeune mulâtre de la manterie qui prenait de l'eau dans un coui et la lui jetait à la figure, par gouttes. Il voulut se lever: ses bras et ses jambes étaient attachés, et il se vit appuyé contre l'arbre même au pied duquel gisait le tamanoir. Quinze ou vingt bandits à demi nus, les uns noirs, les autres presque rouges, armés de long couteaux de boucher et d'un fusil à pierre passé en bandoulière, le regardaient, debout autour de lui. Celui qui l'avait pris au lasso ou plutôt au nœud coulant tenait encore la lanière de cuir qui lui avait servi.

Montfort se crut d'abord le jouet d'un cauchemar affreux. Mais la voix du mulâtre lui fit comprendre sa situation.

— Enfin vous revenez donc à vous, mon beau monsieur, dit le petit docteur. Ce n'est pas sans peine, voici deux tasses pleines que je vous jette au visage. Ah! ah! Carnero sait mettre les cravates.

Montfort garda le silence.

— Vous êtes plus prudent qu'à bord, il paraît monsieur l'homme aux quinze louis. Mais cela coûtera plus cher cette fois. Voyons! quoique féroce et lâche comme vous dites, je ne veux pas vous faire souffrir; finissons vite. Vous êtes mon prisonnier ou celui du major, ce qui est tout un. Vous devez être riche; combien voulez-vous donner pour être conduit sain et sauf au Para?

Montfort ne répondit pas: encore troublé par l'étranglement qu'il avait subi, il se rejeta sur lui-même pour réfléchir.

— Êtes-vous devenu muet, beau coq qui chantiez si haut hier? Dépêchez! car cela est sérieux, je vous jure. Combien voulez-vous donner pour être reconduit au Para?

— Rien, dit enfin Montfort. Je suis Français, illégalement prisonnier, je ne donnerai rien.

— Véritablement! dit le mulâtre. Ah! je vous prévins que vos amis de la *Caroline* sont probablement prisonniers comme vous à l'heure qu'il est; qu'ils ne peuvent vous être d'aucun secours, pas plus que le navire qui sera tout à l'heure la proie des braves gens que vous voyez là. Je vous prévins, en outre, que je n'ai pas le temps de marchander avec vous, et que si vous ne voulez pas vous racheter, je vais tout simplement vous casser la tête d'un coup de pistolet.

Et il montra à Montfort deux pistolets à pierre à demi cachés dans les plis de sa ceinture.

— Ce n'est pas au prisonnier à faire un prix, dit Montfort.

— Ah! ah! vous vous radoucissez, monsieur; vous l'avez dit, je suis féroce. Il n'y a rien de tel que de s'entendre. Eh bien, vous me ferez sur votre banquier au Brésil une traite de deux contos de reis. Cela fait environ six mille francs de votre monnaie, et, de plus, vous signerez pour mon ami le major et pour moi une déclaration portant

que nous vous avons délivré des mains des pirates et très-bien traités.

— Vraiment! dit Montfort, que l'espoir et le courage reprenaient peu à peu à mesure qu'il voyait une possibilité coûteuse, mais simple de se tirer d'affaire. — Vraiment!

— Oui; oh! le major tient à cela absolument.

— Et vous croyez que je signerai cela pour des forbans de votre espèce? Non, mille fois non. Faites de moi ce qui vous plaira. A partir de ce moment, je ne répondrai même plus.

— Oh! nous avons des moyens de faire parler le monde et, s'approchant de l'un des vaqueiros, il lui dit en portugais:

— Tu vas pendre le prisonnier par les poignets à cet arbre jusqu'à ce qu'il demande grâce.

— Lâche! dit Montfort.

— Ah! tu entends le portugais!

— Oui! reprit Montfort à bout de fureur, oui! lâche mulâtre, fils d'esclave! Oui, j'entends, et si l'un de tes sicaire me touche.

Mais il n'acheva pas: au mot de mulâtre, le docteur avait pâli, et, se tournant vers les vaqueiros, il leur dit d'une voix brève:

— Cet étranger ne veut pas donner d'argent et cependant il en a; Carnero, attache-lui le lasso, et suspends-le par les poignets! de suite!

Puis, se tournant vers Montfort: — Tu vas voir, lui dit-il entre ses dents, ce que le mulâtre fait des blancs.

Le vaqueiro regarda Montfort et se prépara à l'attacher, mais une idée bizarre lui passant par le cerveau, il s'arrêta, et, se tournant vers le jeune Brésilien, il lui dit:

— Patron, vous voulez forcer cet homme à payer rançon? Voulez-vous me le prêter?

— Qu'en veux-tu faire? dit le mulâtre.

— Oh! un joli jeu de la prairie. Nous allons lui faire dresser un cheval. Et il se prit à rire.

Le jeu devait être atroce, car tous les autres bandits poussèrent des hurlements de joie et applaudirent à l'idée de leurs camarade.

Ce dernier laissa passer les premiers élans du bonheur général, puis il reprit:

— Nous avons là, sous bois, avec nos chevaux, ce cheval que nous avons pris au lasso en venant. Vous l'avez vu, patron! C'est la bête la plus indomptée de Marajo. Nous attacherons le prisonnier dessus, et nous lui ferons faire une course. Voulez-vous nous le prêter pour cela, patron?

— Oui! oui! dirent tous les bandits, nous ne pouvons pas piller le navire avant la nuit; nous avons encore toute la journée à attendre... Une course! une course!

La rage satisfaite éclaira le visage du jeune mulâtre, qui, s'adressant au prisonnier, lui dit:

— Tu entends, ils vont te faire faire une course à cheval, et c'est le mulâtre, fils d'esclave, qui te tiendra l'étrier.

Montfort ne répondit pas. Presque aussitôt, celui que le docteur avait appelé Carnero, et qui était un curiboca, grand et athlétique, prit Montfort, le chargea sur son épaule comme un ballot, et suivit la lisière de la forêt. Tous les autres le précédaient, le jeune Brésilien en tête.

Aus-î-tôt en route, Montfort dit en espagnol au vaqueiro qui le portait:

— Je te donnerai cent mille reis, si tu veux me détacher les bras une fois à cheval.

— Je ne te comprends pas, dit l'homme qui avait bien entendu son captif parler de cent mille reis, mais sans s'expliquer pourquoi.

Montfort répéta sa promesse. Le vaqueiro réfléchit quelques secondes. A la fin, il dit au prisonnier, tout en marchant:

— Où est ton argent?

— A bord, dit Montfort.

— Eh bien, reprit l'homme, s'il est à bord, je n'ai pas besoin de toi pour le prendre,

puisque cette nuit nous prendrons le navire. Ces étrangers sont brutes!

Après avoir fait cent pas environ, toute la troupe pénétra sous bois par une sorte d'entrée naturelle, et se trouva tout à coup dans une vaste clairière sans arbres, fermée de tous côtés par la forêt. Là, à l'ombre d'acacias à larges gousses, quinze à vingt chevaux étaient attachés par des longues en cuir.

Le porteur de Montfort se baissa, les vaqueiros firent glisser le prisonnier jusqu'à terre et l'accotèrent contre un des arbres auquel le cheval sauvage était attaché. Montfort put contempler à loisir le prochain instrument de son supplice. C'était un jeune et fort cheval bai, aux muscles saillants et nerveux, à la crinière longue et en désordre. Vaincu, mais non dompté, l'animal avait les yeux en feu, les narines rouges et fumantes; sa queue balayait ses flancs à battements furieux; son corps, couvert de sueur et d'écume blanche mal séchée, tremblait, frémissant de colère et de fièvre. Il était attaché des quatre jambes et de la tête par des courroies qui se tendaient par intervalles sous ses bonds comprimés.

Sur un signe du Brésilien, deux vaqueiros apportèrent Montfort et l'étendirent sur le dos de l'animal, la tête pendante contre son cou, les jambes et les pieds traînant sur la croupe; puis immédiatement ils commencèrent à l'attacher dans cette position à l'aide d'une longue courroie, dont ils enveloppèrent le prisonnier et le cheval comme d'une sangle redoublée. L'animal cependant hennissait de fureur et se soulevait sous ses liens; mais chacun de ses élans s'éteignait impuissant dans les lanières qui le retenaient.

Quand les métis bourreaux eurent achevé leur besogne, à travers des éclats de rire et des railleries sur les joies prochaines de leur victime, un nègre s'approcha du cheval. Montfort reconnut l'esclave de la veille, celui-là même que le docteur avait frappé. Le nègre se courba sur le cheval, tout près de la tête du prisonnier, et toucha la courroie qui attachait ses mains. Le lien lui parut trop lâche apparemment, et il fit semblant de le resserrer. Mais au moment même Montfort sentit une impression contre sa cuisse, et il entendit l'esclave qui lui disait entre ses dents, sans presque ouvrir la bouche:

— Le Français à son poignard! ses bras sont mal attachés. Je vais faire fuir le cheval. Que le Français attende et se venge!

Le Brésilien cependant s'irritait de ce retard.

— Finiras-tu bientôt? dit-il à son nègre. Carnero, va donc aider à ce maladroit, qu'il finisse!

Le bandit s'approcha du cheval, et Montfort sentit se resserrer de nouveau la courroie de ses mains, que l'esclave avait déjà relâchée. Le métis regarda le nègre avec défiance, mais ce dernier dit calmement:

— C'est cette lanière même que je resserrais quand tu es venu.

Puis, quand la courroie fut attachée comme auparavant, il fit, concurremment avec le vaqueiro, l'inspection des autres liens. Quelques-uns des métis, pendant ce temps, montèrent à cheval et se dispersèrent dans la clairière. C'était une petite savane tout entourée de bois, couverte d'herbes rares et brûlées par le soleil, sans un seul arbre, large de cinq cents pas environ, sur un quart de lieue de profondeur; sorte de champ de course naturel enserré par une lisière de forêt. Les vaqueiros allèrent occuper les bords du bois sur tous les côtés de la clairière, pour jouir du spectacle et stimuler, au besoin, la course du cheval sauvage.

Quand le métis et le nègre eurent fini l'inspection des liens du prisonnier, le mulâtre s'approcha de lui, et, le sourire à la bouche, les yeux brillants de rage satisfaite, il dit en se baissant sur sa victime:

"Le mulâtre fils d'esclave sait se venger. Qu'en pense-tu blanc, fils de blanc, étranger maudit?"

Montfort ne répondit pas, — à quoi bon? Le docteur reprit :

"Tu vas courir une heure, une heure entière attaché au cheval et sous le fouet de mes vachers, — et chaque jour je te ferai courir ainsi jusqu'à ce que tu aies signé pour l'argent et pour la lettre... Va blanc, tu es l'esclave du mulâtre!"

Puis, sautant sur son cheval, dont un de ses nègres lui tenait la bride, il s'en alla prendre place à quelques pas de là, à l'entrée de la clairière, pour fermer l'unique issue de cette hippodrome improvisé, partout ailleurs un réseau d'arbres pressés les uns contre les autres et enlacés par des lianes formait une muraille infranchissable où le cheval ne pouvait pas s'engager.

Le nègre tenta encore de s'approcher du prisonnier mais son maître l'appela :

"Viens ici, lui dit-il. Toi et Guinée vous allez rester tous deux à côté de moi pour prendre le cheval au lasso s'il veut fuir par ici."

Le nègre obéit.

Sur l'ordre du mulâtre, trois vaqueiros et Carnero commencèrent à détacher le cheval qui s'agitait par soubresauts comprimés, furieux de ses liens et de sa monture. Le cheval libre de la tête, voulut mordre son fardeau, et Montfort sentit à son front l'haleine humide et chaude; mais les dents se heurtèrent sans rien atteindre : la tête du cheval ne pouvait pas atteindre jusqu'à son prisonnier. Les métis prirent ensuite leurs longs couteaux de boucher toujours pendus à leurs pantalons, et chacun d'eux trancha d'un seul coup les quatre courroies qui retenaient l'animal.

Le cheval se sentant libre bondit sur lui-même des quatre pieds, resta une demi-seconde immobile, les naseaux fumants; puis, lançant dans le vide une ruade furieuse qui secoua douloureusement le supplicié, il partit comme une flèche vers l'extrémité de la prairie. Les vaqueiros sautèrent sur leurs chevaux, armés de lasses, et se dirigèrent au centre de la clairière pour suivre l'animal, l'obliger à courir sans cesse, et arrêter la course au gré du mulâtre.

Le cheval, lancé de toute sa vitesse, arriva bientôt au bord de la savane; il trouva la forêt et vit un homme qui arrivait sur lui il se cabra, fit volte-face et courut dans une autre direction; mais, là encore, il rencontra un nouveau vaqueiro et une nouvelle muraille d'arbres et de branches serrées. A trois ou quatre reprises il essaya ainsi de franchir ce cercle incessant de forêt et d'ennemis, prenant toujours pour but de sa course effarée le point le plus extrême de son champ de liberté. Enfin, las d'efforts inutiles, l'intelligent animal revint vers le milieu de la clairière, et là, grattant la terre de ses sabots impatients, tantôt ruant, tantôt se dressant droit sur ses pieds de derrière, il essaya de rejeter son vivant fardeau. Chaque bond de l'animal faisait souffrir Montfort; son corps gonflé se tordait en vain sous les liens qui l'étreignaient; les muscles de son cou lui semblaient se tendre à rompre; sa tête, secouée et pendante, lui pesait comme du plomb.

Quelques vaqueiros arrivèrent bientôt sur le cheval pour l'exciter à la course. L'animal, redoutant le lasso terrible qui l'avait fait prisonnier, baissa la tête entre ses jambes, reprit son élan furieux, et se dirigea en droite ligne vers l'unique issue de la savane. Au moment où le cheval partait à fond de course, le docteur s'avança pour l'effrayer et lui faire prendre une autre direction; mais il fut subitement entraîné lui-même par un élan impétueux de sa monture, qui

l'emporta pendant quelques secondes sans qu'il pût l'arrêter, ni s'expliquer ce mouvement soudain.

Un des nègres avait piqué silencieusement le cheval de son maître, pour rendre libre l'ouverture de la savane. Puis au moment où l'étalon sauvage arrivait sur eux, les deux esclaves s'effacèrent comme effrayés à son aspect, et dédagèrent l'entrée. Le cheval, trouvant enfin une issue, s'élança la tête basse, rapide comme une flèche, et disparut dans la prairie.

Le Brésilien, qui avait dompté sa monture se mit à sa poursuite, suivi de tous les vaqueiros. Mais le noble animal, aiguillonné par la peur et courant en ligne droite, distança promptement ses ennemis, et bientôt le bruit de son galop rapide troubla seul la savane.

Montfort ne pouvait pas se rendre compte de sa situation nouvelle. Depuis plusieurs minutes déjà il ne vivait plus en quelque sorte. Le soleil qui dardait sur lui ses rayons brûlants l'empêchait de voir; il sentait par toute la tête une douleur lourde, intense; il entendait battre ses tempes; les oreilles lui bourdonnaient comme si elles s'étaient remplies de sang; vainement il fermait ses yeux éblouis, il voyait autour de lui la terre tourner, et sentait sa raison s'abîmer dans le vertige et la douleur. Les objets réels qui l'entouraient se confondaient dans son cerveau avec ses souvenirs et ses pensées; les images de ceux qu'il aimait se pressaient devant ses yeux sans regard, et toute une cohorte de figures demi connues, demi-effacées, passait devant lui s'absorbant l'une dans l'autre, mêlées et confondues, prenant des formes transparentes, étranges, fantastiques; le cauchemar d'un demi-sommeil!

Il lui sembla courir ainsi longtemps, lorsque tout à coup une sensation de fraîcheur le rappela à lui-même. Il sentit l'eau baigner son front et remplir sa bouche desséchée; puis il se crut étouffé par l'eau même et l'instinct de la conversation prenant le dessus, il releva sa tête endolorie; alors il se sentit respirer à l'aise, et s'efforça de se maintenir ainsi, la tête élevée. Bientôt il lui sembla que ses liens se distendaient; il parvint à appuyer sa tête sur le cou de son cheval, et ses idées revenant peu à peu, il se vit au milieu des eaux.

Il s'y trouvait en effet; l'animal poursuivant son galop furieux, avait traversé rapidement plusieurs lieues de savanes et était arrivé sur les bords légèrement escarpés du Cambu, un des grands fleuves de Marajo. Lancé à toute course, il s'était jeté dans la rivière, emportant son cavalier fatal. Le fleuve était large, mais peu profond, et le cheval le traversait en droite ligne pour gagner l'autre rive, nageant par intervalles, trouvant pied le plus souvent. Chaque fois que la profondeur des eaux l'obligeait à nager de nouveau, il plongeait, et son fardeau vivant plongeant avec lui, Montfort sentait l'eau passer sur son visage.

Au bout de cinq minutes, qui parurent un siècle au captif, le cheval prit terre; le prisonnier le sentit se secouer et faire sur le rivage deux ou trois bonds incertains pour rejeter le fardeau qui l'irritait, puis tout à coup s'arrêter, aspirer l'air à pleins poumons et reprendre sa course furieuse à travers la prairie.

Mais le bain qu'il venait de prendre avait rafraîchi le cerveau de Montfort, et rendu de la souplesse à son corps endolori. Il se sentit vivre, et peu à peu le souvenir lui revenant, tous les événements dont il avait été la victime passèrent devant ses yeux, se déroulant rapides comme un écran qu'on laisse tomber. Il vit le tamanoir, le mulâtre et ses vaqueiros; il entendit à nouveau leurs insultes grossières; il se sentit attacher une seconde fois sur le cheval sauvage. Un instant son esprit hésita, se croyant le jouet d'un rêve affreux; mais le galop du cheval

qui le secouait toujours, ses membres qu'il voulut remuer et sentit comprimés de toutes parts, le pénétrèrent de réalités.

Son premier regard vivant fut pour ses ennemis. La force lui revenait, et avec la force, les pensées de vengeance. Il regarda de tous côtés. Rien que la savane immense et solitaire, sans arbres désormais, sans forêt autour de lui. Il écouta; le galop de son cheval étouffé sous les herbes séchées résonnait seul à temps égaux. Il se souvint du nègre qui lui avait parlé de poignard et de mains détachées, mais il se rappela aussitôt le métis qui avait resserré ses liens. Il essaya cependant, et il lui sembla que ses poignets tournaient sous les courroies qui l'enlachaient. L'eau avait relâché toutes les lanières de cuir, et ses liens, comme les sangles qui l'attachaient au cheval, s'étaient desserrés peu à peu. Il tendit ses muscles et les sentit retenus encore, mais déjà se pouvant mouvoir. Alors, avec une force décuplée par l'espoir, il agita ses épaules et vit peu à peu ses liens glisser au long de ses bras. Il put s'étendre presque entièrement sur le cou de son cheval et se redresser à demi. Toutes ses pensées lui revinrent claires, nettes, précises.

Il comprit sa situation et s'efforça de détacher ses mains. Mais des douleurs aiguës, cuisantes, qui redoublaient à chaque effort, lui déchiraient les poignets; il dompta la douleur, et tendit de nouveau les muscles de ses bras; ses mains sortirent enfin libres d'entraves. Mais longtemps attachés, les bras lui pendaient inertes et brisés. Un désespoir profond s'empara de lui, il crut ses poignets cassés; bientôt le sang qui circulait librement lui rendit l'espoir en lui faisant sentir sa force. Il appuya ses deux mains aux hanches de son cheval et se redressa tout entier.

Alors il regarda la prairie, se comprit libre et jeta un rugissement de joie furieuse. Le cheval, cependant, étonné des agitations de son fardeau, courait plus fort; le cri de Montfort le fit bondir sur lui-même. Sans tenir compte des mouvements furieux de sa monture, le chevalier resta ainsi quelque temps haletant, mais dressé, pour mieux reprendre haleine.

La prairie à travers laquelle il était emporté était baignée par intervalles de flaques d'eau pleines de hautes herbes. Il attendit que son cheval fût engagé à travers l'une d'elles; puis, au moment où l'animal ralentit sa course, modéré par l'eau et les herbes il prit son poignard et coupa les liens à portée de son bras. Mais la lame tranchante atteignit légèrement le cheval, qui se dressa, hennissant de douleur et d'effroi; Montfort, détaché, glissa sur le dos; ses jambes toujours enlacées l'une à l'autre, et encore empêtrées dans les quelques liens qui l'attachaient à sa monture, le retinrent à la croupe de l'animal; pendant une seconde sa tête et ses épaules traînèrent dans les herbes.

Un brusque mouvement du cheval le détacha tout à fait; il se sentit à terre, dans la vase, brisé, rompu, mais libre. Il se souleva sur les bras, et se coucha dans l'eau pour se recueillir un peu. Puis il détacha ses jambes et voulut se lever pour sortir du marais; mais ses jambes, engourdies et douloureuses, ployèrent sous lui; il retomba. Ses mains, en touchant le sol, heurtèrent son poignard, qui lui avait échappé en tombant de cheval. Il le saisit, comme dans la douleur on saisit la main d'un ami fidèle, s'essaya de nouveau à marcher, trébucha quelque peu et finit par gagner la terre ferme. Là il s'assit, et revit par la pensée Clémence, Paul, le navire, la vengeance, et une joie profonde, immense, s'empara de son âme. Car nos joies humaines sont en raison de nos souffrances, dans ce triste monde,

X

LE CAFUZE JONATHAN.—LE DOUBLE ENLÈVEMENT.—LE MAÎTRE MALCONTENT.—UN DÉ-MÉNAGEMENT INDIEN.—RETOUR AU NAVIRE.—LES INDIENS

Pendant que ces événements se passaient pour Montfort et l'emportaient ainsi loin du navire, les autres passagers du bâtiment échoué étaient, à différents degrés, exposés à des dangers et des douleurs non moins grands.

Ainsi que nous l'avons vu dans un des chapitres précédents, le docteur et le Cafuze Jonathan s'étaient donné rendez-vous pour la nuit même à la pointe de Marajo, en face le banc de Magoari.

Le docteur, après avoir quitté la *Caroline*, était revenu à Vacca, altéré de haine et de vengeance; il avait ramassé à la hâte tout ce qu'il avait trouvé d'esclaves ou de clients du major; puis, comme le trajet de Vacca à Magoari est presque aussi court et plus agréable par eau que par terre, et qu'il pouvait avoir besoin de bateaux dans son expédition, il avait pris deux mantaries et s'était embarqué. Mais la tempête qui avait jeté le navire sur les bancs avait soufflé contre lui également; un de ses bateaux s'étaient échoués, et c'était à grand-peine qu'il avait pu entrer à Vacca. Ardent à son œuvre de pillage, le docteur, à peine de retour, prit des chevaux dans le camp palissadé du major et se mit en route, suivi d'une vingtaine de vaqueiros. Mais la nuit était avancée, et, malgré sa diligence, il n'arriva autour de Magoari que longtemps après l'aube. Ne sachant pas si Jonathan se trouvait à son poste pour le seconder, incertain de l'échouage même, il campa avec ses chevaux dans la savane fermée que nous avons vue au chapitre précédent, et envoya deux ou trois de ses sicaires en éclaireurs; c'était l'un d'eux qui, attiré par les coups de feu de Montfort, avait suivi le chasseur, l'avait pris au lasso et appelé toute la boade dont nous avons vu les ebats féroces.

Jonathan, au contraire, avait été exact au rendez-vous, et le soir même, malgré l'orage, il arrivait à son poste, suivi de trois bandits comme lui; c'était le galop de leurs chevaux que Montfort et Mme Cerny avaient entendu pendant la nuit. En dépit de ses efforts, le Cafuze n'avait pas réussi à rassembler plus de monde, non que les vaqueiros de Marajo eussent montré des scrupules pour piller un navire, mais parce qu'ils n'avaient pas confiance en Jonathan et n'osaient point attaquer le pavillon français sans l'assentiment du major.

Les prudents bandits, se sentant en petit nombre, avaient soigneusement caché leurs montures dans le bois qui formait la pointe de Magoari, et s'en étaient venus à pied jusqu'au rivage en se glissant à travers la forêt. Là ils avaient découvert le navire échoué; mais trop faibles pour attaquer, ils avaient attendu l'arrivée du docteur.

Toute la nuit s'était passée pour eux dans cette attente. Au matin, les vaqueiros ne voyant venir ni leur alliés, ni John, s'étaient décidés à aller à Vacca savoir les causes de ce retard. Déjà même, réunis en dehors du bois, du côté de la savane, ils avaient sellé leurs chevaux et n'attendaient plus pour partir que le retour de Jonathan, qui était allé une dernière fois espionner à l'abri de la forêt ce qui se faisait à bord du navire naufragé. Le mulâtre ne quittait qu'à regret cette plage où se trouvait sa future, comme il désignait Henriette. Et ne sachant pas, comme le renard de la fable, consoler ses désirs avec son esprit, il attendait, espérant une occasion qui mit à sa portée la blanche enfant qu'il convoitait. C'était d'ailleurs un bon parti que Jonathan; il avait une case à lui, et dans cette case un plein soc de monnaies de toute nations; trente têtes de bé-

tail, marquées à son chiffre, foulaient l'herbe de son campo; il avait une esclave et sa mère pour le servir.

Les beautés capresses ou mamalucas de Marajo le regardaient d'un œil favorable. Confiant dans son aspect, fier de sa force, plus fier encore de la crainte qu'il inspirait, le mulâtre comptait sur l'agrément de la jeune fille. Il avait passé la nuit à ruminer ses avantages et roulait mille projets dans sa tête. Héler le navire, aller à bord et vendre au capitaine le secret du complot moyennant livraison de sa future, certes, cela valait mieux que la violence et l'attente à la nuit suivante; l'issue de toute bataille est douteuse, et le succès même pouvait lui faire germer des rivaux. Les blanches du Para le refusaient, mais celles d'Europe pouvaient avoir plus de goût. On croit si vite à ce qu'on désire! Amolli par l'amour et les riants espoirs d'une postérité blanche, l'esprit de Jonathan penchait peu à peu à la conciliation; quelques heures encore de ses vaniteuses pensées, quelques instants peut-être, et Mme Cerny et sa fille allaient entendre l'exposé des avantages et la solennelle demande du mulâtre Jonathan lui-même!

Mais pendant que le mulâtre, la tête perdue dans un océan de projets contraires, oubliait ses compagnons et contemplait le navire échoué, les passagers descendirent pour débarquer, ainsi que nous l'avons raconté précédemment. Jonathan vit d'un œil dilaté de joie arriver Henriette, sa mère, la marchande. Il se cacha avec soin dans les lianes touffues qui bordaient la forêt et regarda. Il vit les chasseurs, seuls armés de fusils, laisser bientôt les autres passagers et se diriger vers la prairie. Délivré de cette crainte, Jonathan alla rejoindre ses compagnons pour combiner avec eux les moyens de capturer la jeune fille. A la vue de sa proie désarmée, facile à saisir, le naturel du bandit reprenait le dessus. Que de projets vertueux, conçus dans l'impuissance du désir, retombent morts nés aux premiers rayons de réalité et d'assouvissement.

A sa vue, les trois vaqueiros confondirent en invectives sur la longue attente qu'il leur avait fait subir. Mais, sans s'émouvoir, Jonathan mit un doigt sur sa bouche pour leur recommander le silence, et, prenant sa monture, il la fit entrer sous bois. Ses acolytes l'imitèrent. En se retrouvant dans la forêt, l'un des chevaux, impatient de sa longue attente, leva la tête et commença de hennir. Mais les deux mains du bandit prirent sa bouche comme dans un étau, et le cri commencé s'éteignit dans un mugissement comprimé. Aussitôt et silencieusement, les quatre hommes soulevèrent les peaux de bœuf qui leur servaient de selles, et, prenant chacun une courroie de cuir fine mince qui s'y trouvait enroulée, attachèrent à liens juxtaposés les bouches de leurs montures. Tranquille de ce côté, Jonathan leur expliqua rapidement que plusieurs passagers étaient débarqués; que parmi eux il y avait des femmes, dont une qu'il voulait pour lui, et une autre couverte de bijoux et pour laquelle le major donnerait certainement huit ou dix têtes de bétail.

— Et les autres passagers? reprit l'un des bandits, vieux vaqueiro soupçonneux et rusé.

— Ils sont sans armes, dit le mulâtre; les trois seuls hommes qui ont des fusils sont partis d'un autre côté.

— S'il y a des fusils, l'Écorcheur (c'était le nom que les vaqueiros donnaient à Jonathan), s'il y a des fusils, je n'en suis pas. Les armes de ces démons d'Européens portent loin et une balle va vite.

Une courte mais vive discussion s'éleva entre le Cafuze et ses complices sur l'opportunité de cette tentative, et les deux bandits subalternes refusaient leur coopération lorsqu'un coup de fusil, premier feu de la chasse des passagers, retentit dans la savane;

les métis regardèrent et virent les trois chasseurs qui se dispersaient sur la prairie, en prenant une direction opposée au navire.

— Tu as raison, murmura le vieux vaqueiro, j'irai!

Les trois autres acquiescèrent de la tête. Puis, après avoir attaché leurs chevaux afin de les empêcher de s'écarter dans la savane et de les retrouver pour la fuite, tous quatre, armés de lassos, s'enfoncèrent sous la forêt, guidés par Jonathan. Le bois n'avait qu'une centaine de mètres en profondeur. Tantôt se baissant entre les lianes, tantôt s'ouvrant un chemin à l'aide de leurs longs couteaux tranchants, ils arrivèrent rapidement du côté de la forêt qui regardait la mer. Là le mulâtre les arrêta pour désigner les deux femmes qu'il s'agissait d'enlever.

Les passagers, au nombre de soixante environ, étaient dispersés autour du carbet abandonné. Les uns cherchaient sur le rivage des coquilles de mer charriées jusque-là par les grandes marées, les autres regardaient d'un œil curieux cette nature équatoriale dont ils foulaient le sol pour la première fois. Les femmes étaient dans la cabane.

Jonathan fit signe à ses compagnons, et tous ensemble, sans quitter le bois qui les protégeait aux regards, se glissèrent du côté de la case. Silencieux et les pieds nus, passant comme des ombres, ensevelis dans les ténèbres de la forêt, les bandits atteignirent bientôt les environs du carbet. Mme Cerny, sa fille, dame Milliner et une émigrante examinaient curieusement les murs de feuille de la cabane déserte.

Tout à coup, dans l'ombre du bois dont les premiers arbres touchaient au carbet, la jeune fille aperçut le corps rougeâtre du métis, qui attendait, immobile, l'instant de fondre sur sa proie. Encore éblouie des rayons du soleil qu'elle venait de subir pour traverser la plage, elle ne comprenait pas ce qu'elle voyait; son œil et sa pensée hésitaient indécis. Mais tout à coup cette forme incertaine se détacha de l'arbre par un bond de tigre et la saisit à la taille.

Frappée de terreur, elle voulut repousser le bandit et crier. La voix expira dans son gosier, et ses bras, impuissants à se détacher de l'étreinte qui l'enlaçait, heurtèrent vainement la poitrine du métis. Elle se sentit enlever de terre, et seulement à se elle reconnut le mulâtre à ses cheveux crépus.

Si muet et si soudain qu'eût été le bond de Jonathan, Mme Cerny l'entendit et se précipita au secours de sa fille en criant: — Henriette! Henriette! Mais le bandit la repoussa rudement; elle tomba meurtrie sur le seuil du carbet.

Pendant ce temps les trois autres vaqueiros se jetèrent sur Mme Milliner, qui, folle d'effroi, s'étreignait à l'émigrante en criant au secours; deux des bandits l'arrachèrent brutalement des bras auxquels elle se retenait, tandis que le troisième contenait l'émigrante; puis l'un d'eux, celui-là même qui avait si peur des coups de fusils, l'enleva à deux bras malgré ses cris et sa défense, et s'enfonça dans la forêt.

Jonathan fuyait tenant d'un bras Henriette évanouie, et de l'autre protégeant contre les lianes la figure et le corps de la jeune fille. Agiles comme des panthères, habitués à ces courses sous bois, les quatre vaqueiros avaient déjà rejoint leurs chevaux avant que les passagers accourus aux cris des victimes eussent fait vingt pas dans la forêt.

La plupart hésitaient d'ailleurs à pénétrer dans ce bois enlacé, peuplé de brigands farouches. Quelques-uns, au premier cri d'alarme, s'étaient repliés vers le carbet en criant; seuls, Mme Cerny, l'émigrante et l'un des missionnaires réussirent à traverser le bois sur les traces des bandits; mais déjà les quatre hommes étaient en selle et partaient avec leurs victimes. En arrivant

sur la lisière de la savane, les passagers les aperçurent fuyant à toute bride, chargés de leurs précieux fardeaux: en deux minutes ils eurent disparu à tous les regards. Jamais plus hardi forfait ne fut accompli plus imprévu, plus subit, plus impuni.

La pauvre mère voulut courir dans la direction où elle voyait s'éloigner les bandits qui emportaient les deux femmes; mais ses larmes jusqu'alors contenues troublèrent ses regards, et au bout de quelques secondes, ses yeux erraient sans se reconnaître sur cet horizon uniforme d'arbres rabougris et clair-semés; elle ne distinguait même plus la partie de la savane par où sa fille avait disparu. Alors, désolée, elle s'affaissa sur elle-même, sans pleurer, sans crier, muette de douleur, la tête perdue. Le prêtre et l'émigrante qui l'avaient suivie, et qui déjà, comme elle, ne pouvaient plus rien reconnaître dans ce lointain monotone et borné, s'approchèrent d'elle pour l'arracher du moins à cette morne prostration. Mais, se relevant tout à coup comme par un ressort, elle jeta un cri perçant, unique, aigu, et tomba droite, ainsi qu'une morte, aux bras de ses consolateurs.

Les autres passagers cependant arrivaient peu à peu, l'un après l'autre, selon leur courage et leur lâcheté. Chacun s'empressa autour de la malheureuse mère, sans penser à la marchande; M. Vulgar et le prêtre la transportèrent à grand-peine, et toujours évanoui, jusqu'au bord de la mer; mais vainement ils inondèrent d'eau son front et son visage; la commotion avait été trop forte, elle resta ainsi près d'un quart d'heure, et ce ne fut qu'à bord, où le canot la transporta, que sa vieille servante parvint à lui faire recouvrer ses sens—et sa douleur.

Elle ouvrit enfin ses yeux égarés; puis, se rappelant tout elle prit les mains du capitaine:

—Mon bon monsieur Sharp, lui dit-elle, est-ce que vous m'aidez pas!

—Si, madame, oh! certainement si! reprit-il, et je vous jure, foi de marin, que tout ce que le vieux Sharp pourra faire, il le fera. Je vais aviser avec mon second et le maître. Restez avec ces messieurs, dit-il en montrant les missionnaires; ils savent consoler.

Pendant une heure, les trois missionnaires furent pour elle ce qu'ils sont au désert, ces apôtres sublimes d'un monde incrédule, qui, à travers les mers, la faim, la chaleur et le martyre, vont chercher des âmes pour leur foi. Mais il est des douleurs qui ne consolent pas en ce monde, et la mère du Christ elle-même ne put répondre que par des larmes aux paroles divines des disciples de son fils.

Tous les passagers, cependant, étaient retournés à bord, inquiets plus encore qu'attristés. Ils se communiquaient les uns aux autres leurs terreurs effarés et apprenaient à ceux qui n'étaient pas descendus à terre le double enlèvement qui venait d'avoir lieu cherchant des auditeurs jusqu'au fond de leurs cabines, arrêtant jus qu'au mousse pour lui conter l'aventure; car l'homme est ainsi fait, qu'il aime à redire les tristes événements: il n'a pas hâte d'annoncer les nouvelles heureuses, mais vient un malheur! il le colporte à tire d'ailes.

Paul, cependant, fatigué, inquiet, et surtout amoureux, était revenu sur la plage. Il la trouva déserte. L'un des matelots qui le suivaient hélas le navire, et le canot du bord se détacha pour venir prendre les chasseurs. L'homme qui amenait l'embarcation leur raconta brièvement le rapt des deux passagères. Le jeune Brésilien fit des *ah Deos* et des hélas, plus qu'un malingreux d'église; Paul écouta le matelot les yeux fixes sans dire un mot; mais, en arrivant près du bord, il sauta comme un fou sur le bastingage et de là à la porte du carré. Son

arrivée fut une commotion nouvelle pour Mme Cerny, mais déjà la noble femme avait repris courage. Pâle et les yeux brillants, elle se leva.

—Paul, lui dit-elle sans s'inquiéter des oreilles qui l'écoutaient, vous savez tout, n'est-ce pas? Si vous êtes toujours mon fils, voyez le capitaine et agissez.

Le Brésilien entra à son tour; en le voyant arriver seul, la veuve lui dit:

—Montfort n'est-il pas avec vous?

Non, madame, reprit ce dernier: il est resté à chasser. Puis il débita ses condamnations de rigueur sur le malheur arrivé à Mlle Cerny.

Paul alla retrouver le capitaine, qui discutait avec le maître et son second les moyens de délivrance à tenter pour les deux passagères. M. Sharp était d'avis d'envoyer au Para le grand canot avec quatre matelots et le pilote, pour demander justice aux autorités locales et secourir au consignataire du navire. M. Useless n'avait point d'avis. Malcontent voulait prendre tous ceux qui voudraient venir, descendre dans la prairie, aller jusqu'à la première fazenda, la brûler et chavirer l'île entière, comme il disait. Paul était de l'avis du maître; mais il aimait assez pour dompter sa colère; il réfléchit une seconde, et se rangea au projet du capitaine.

(A Continuer.)

NAISSANCES

En cette ville, le 31 janvier dernier, Madame L. A. Jetté, un fils.

—En cette ville, le 29 janvier dernier, la Dame de M. F. X. Castonguay, un fils.

En cette ville, le 31 janvier, la Dame de Ls Carle Eer., épicière, une fille.

A St. Constant, le 27 janvier dernier, la Dame de Ludger Ste. Marie, Eer., marchand, une fille.

MARIAGE.

Le 28 du courant, à la résidence de E. Beaudet, Eer., par le Révd. M. Auclair, Charles Smallwood Snowden, Eer., de Montréal, à Mademoiselle Marie-Antoinette-Joséphine Hardy, fille de feu Anselme Hardy, Eer., ci-devant marchand de Québec.

Mardi, le 2 du courant, à St. Michel d'Yamaska, P. P. Martin, Ecuier, conduisait à l'autel Mademoiselle Rose-Joséphine-Fannie Lafleur, dernière fille de feu Paul Lafleur, Eer., marchand.

Le couple heureux s'est immédiatement embarqué pour Montréal.

—A St. Simon, le 1er du courant, M. A. Contant, à Belle. Matvina, fille de Jos. Amiot, Eer., N. P.

DECES.

A St. Jean, P. Q., le 29 janvier, à l'âge de quatre ans, Modeste-Joseph-Frédéric, enfant de M. Modeste Chaput, Directeur de l'Asile Provincial des Aliénés.

Au Village St. Jean Baptiste, le 28 courant, à l'âge de 86 ans, Dame Veuve Jean Lord, née Angélique Betty.

—A St. Martin, le 27 du courant, à l'âge de 39 ans, Dame Anastasie Tassé, épouse de Ls. A. Lahaise, Ecuier.

A St. Thomas, en bas de Québec, jeudi matin, le 28 du courant, à l'âge de 90 ans et 5 mois, Dame Marie-Charlotte Bonenfant, veuve de François Ttu, Ecuier, et mère des Messieurs Ttu, de Québec.

MARCHES MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés à 73½
Vendus à 73½
Pour argent achetés 75½ à 75½
Change sur New-York vendu à 73½
Traités d'or, ½ à ½ d'eset
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 55 à 60
Argent acheté 3½ à 3½, vendu à 3½
Change sterling 9½ à 9½
Or ouvert à 135½, fermé à 135½

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques
et St. Frs.-Xavier.

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le Clerc du Marché.

Montréal, 26 Janv

	S	D	S	D
FARINE—De Blé ½ quin.	13	6	@	11 0
d'Avoine mts.	14	0	@	15 0
Blé-d'Inde	10	0	@	10 6
Sarrasin	11	0	@	12 0
GRAINS—Blé ½ minot.	0	0	@	0 0
Pois	5	6	@	6 0
Orge	5	0	@	5 6
Avoine 40 lb.	2	9	@	3 0
Sarrasin ½ minot.	3	0	@	3 6
Lin	8	0	@	8 6
Mil	8	8	@	9 0
Blé-d'Inde	5	0	@	5 3
LÉGUMES—Patates, poche.	2	0	@	2 6
Fèves minot.	0	0	@	0 0
Oignons ½ tresse.	0	0	@	0 5
LAITERIE—Œufs frais ½ doz.	1	0	@	1 2
Beurre frais ½ lb.	1	3	@	1 6
Beurre salé	1	1	@	1 3
DIVERS—Sucre d'érable ½ lb.	0	44	@	0 6
Miel	0	6½	@	0 7
Saindoux	10	0	@	1 0
Lard frais ½ 100 lb.	50	0	@	55 0
Beuf	20	0	@	25 0
Lièvres ½ couple.	1	6	@	1 8
VOLAIRES—Dindes ½ couple.	12	0	@	15 0
Dindes jeunes.	8	0	@	12 0
Oies	7	6	@	10 0
Canards	3	6	@	5 0
Poules	3	0	@	4 0
Poulets	2	6	@	4 0
GIBIERS—Canards sauvages.	0	0	@	0 0
Pleviers ½ couple.	0	0	@	0 0
Bécassines	0	0	@	0 0
Coqs de bruyères.	0	0	@	0 0
Pigeons	1	0	@	1 3
Perdrix	3	6	@	4 0
Tourtes ½ doz.	0	0	@	0 0

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 29 Janv.

Marché peu approvisionné et peu d'acheteurs.

Bœuf, 1ère qualité.	\$6.00 à 8.00
" 2e et 3e qualité.	5.00 à 6.00
Vaches à lait.	20.00 à 30.00
" extra.	30.00 à 50.00
Veaux, 1ère qualité.	8.00 à 10.00
" 2e qualité.	4.00 à 6.00
" 3e qualité.	3.00 à 6.00
Moutons, 1ère qualité.	6.00 à 7.00
" 2e qualité.	3.00 à 6.00
Agneaux, 1ère qualité.	4.00 à 5.00
" 2e qualité.	3.00 à 4.00
Cochons, 1ère qualité.	0.00 à 0.00
" 2e qualité.	0.00 à 0.00
Foin, 1ère qualité.	\$10.00 à \$12.50
" 2ème "	\$ 9.00 à \$10.00
Paille, 1ère qualité.	\$7.00 à \$ 8.00
" 2ème "	\$5.00 à \$ 7.00

Avis Speciaux.

SIROP COMPOSÉ DE JAMES I. FELLOWS

ST. JEAN, N.-B.

Le caractère distinctif du Sirop Composé de Fellow consiste dans sa vertu de décomposer la nourriture dans l'estomac, de rendre l'assimilation et la digestion plus parfaites. Cela provient en partie de la promptitude avec laquelle les malades reprennent la chair lorsqu'ils font usage de ce sirop. Les maladies telles que la consommation, les bronchites, la faiblesse causée par les fièvres typhoïdes et autres qui elles-mêmes sont dues à des griefs excessifs à l'étude, à une retraite prolongée et à la prostration des pouvoirs vitaux disparaissent au moyen du Sirop de Fellow plus rapidement que par aucun autre remède qui soit encore découvert. Les muscles de l'estomac sont renforcés, la digestion devient plus facile, les vaisseaux absorbants sont mieux nourris—le sang se purifie—le système nerveux prend de la vigueur et les personnes de complexion pâle, malade et sombre deviennent fortes et joyeuses et reprennent le teint coloré de la santé.

Vendu par tous les Apothicaires. Prix, \$1.50 la bouteille ou 6 pour \$7.00.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B.
FRANCIS CUNDILL & Cie,
Agents en Gros,
280—à KC Eds 31, Rue Lemoine, Montréal

VENTE ANNUELLE DE MARCHANDISES SÈCHES au
PRIX COUTANT et au-dessus chez N. Préfontaine, coin des Rues NOTRE-DAME et ST DENIS.

23 janvier.

114—dx k

LIVRES.

- Anne Séverin*, par Mme Augustus Craven, auteur du "Récit d'une Soeur," in-12 br. \$1.00
Bon Langage (du) et des locutions à éviter, par la comtesse Drohojovska, in 12 br. 38
Confiance en Dieu, (la) et la mission de St. Alphonse de Liguori, par Mgr. Manning, in 18 br. 0.25
Expositio Methodica juris canonici, studio Clericaliibus Accommodata, auctore Ludovico Huguenin 2 vols in-12 bro. 1.50
Faucheurs (les) de la mort, par Al. de Lamothe, nouvelle édition, 2 vols in 12. 1.12
Gloires (les) de Pie IX, et les grandes fêtes de Rome en 1867, par le R. P. Huguet, in 12 bro. 0.50
Histoire contemporaine, suivant le programme officiel du 23 septembre 1863, complément de l'Histoire de France et du Cours d'histoire universelle par J. Chantrel, troisième édition, (1789-1868) in 12 cart. 1.00
Histoire du Bon Larron, dédiée au XIX siècle, par Mgr. Gaume, in 12 bro. 0.75
Jacques Cartier, par Emile Chevalier, in 12 bro. 0.75
Lettres, Journal et Fragments d'Eugénie de Guérin, publiés avec l'assentiment de sa famille par G. S. Trébutien, 2 vols in 12 bro.—chaque : 0.85
Luxe, (du) au point de vue de la religion, de la famille et des pauvres, par le R. P. Huguet, mariste, in 12 bro. 0.38
Pensées de Louis Veuillot, recueillies de tous ses ouvrages, par l'abbé J. Charbonnel, in 12 bro. 0.88
Récit d'une sœur, souvenirs de famille, recueillis par Mme Augustus Craven, 2 vols in 12 bro. 2.00
Religieuses (les) modèles dans les diverses fonctions de la vie régulière, par le R. P. Huguet, in 12 bro. 0.67
St. Jérôme: La société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre-Sainte, par Amédée Thierry, 2 in 8 bro. 3.75
Soldats (les) du Pape, (1860-1867) puis Oscar de Pollin 12 bro. 1.00
Traité du Saint-Esprit, contenant l'histoire générale des deux Esprits qui se disputent l'empire du monde et des deux Cités qu'ils ont formées; avec les preuves de la divinité du St. Esprit, la nature et l'étendue de son action sur l'homme et sur le monde, par Mgr. Gaume 2 in 8 bro. 3.00
Véritable (le) Langage des fleurs, interprété en l'honneur de la plus grande Dame de l'univers par l'un de ses plus dévoués admirateurs, suivi de l'Ecrin de Marie, 2 in 12 bro. 1.50
Romans nationaux, in 40 illustrés, par Erckmann-Chatrian, — Histoire d'un consort en 1813, 35cts—Mme Thérèse, ou les volontaires en 92, 35cts—L'Invasion 40cts—Waterloo, 50c. Histoire d'un homme du peuple, 45cts—La guerre, 35cts—Le Blocus, — Le capitaine Rochart. 40cts

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,

Rue St. Vincent Nos. 12 et 14.
104 r

12 jan.

LOUIS TESSIER,

MARCHAND & Commission, Agent Général d'Affaires pour la vente et location de propriétés à la ville et à la campagne. Collecteur de Loyers, Comptes, Billets, etc., Assurance de propriétés et pour toutes autres affaires généralement.
 M. L. T. espère mériter l'encouragement de tout le public en général.

BUREAU D'AFFAIRES:

192-Rue Notre-Dame-192
2 février. 122-tm k

AUX Messieurs du Clergé. AUX Communautés Religieuses.



Les Exécuteurs Testamentaires de feu JOSEPH BEAUDRY, désirant clore les affaires de la succession au premier Mai prochain, prennent la liberté d'informer les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses, Catholiques et Romaines, qu'ils ont encore un assortiment considérable D'OBJETS A L'USAGE DES EGLISES ET DU CLERGÉ sur lesquels une grande réduction a été faite, et ils sollicitent les Messieurs du Clergé et les Dames Religieuses de profiter de l'occasion favorable de se procurer les effets dont ils ont besoin dans cette ligne.

Montréal, 23 décembre 1868.—90 dm

4,000 VERGES D'ETOFFES A ROBES au prix courant et au dessous chez N. PRÉFONTAINE, 75, Rue NOTRE-DAME, coin de la Rue Bonsecours.
23 janvier. 114-dx k

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JEAN ADOLPHE DESJARDINS et CHARLES AUGUSTE QUEVILLON, tous deux médecins et marchands droguistes de la cité de Montréal, et y faisant ci-devant affaires sous la raison sociale de Desjardins et Quevillon, et chacun d'eux tant personnellement que comme associés et marchands droguistes sous les noms de Desjardins et Quevillon, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de Février prochain, à DI heures du matin, ou aussitôt qu'il pourra être entendu, les soussignés demandent à la Cour leur décharge, en vertu du dit

JEAN ADOLPHE DESJARDINS,
CHARLES AUGUSTE QUEVILLON,
Par leur Avocat ad litem,
ARTHUR DESJARDINS.
Montréal, 1er décembre 1868—31 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOSEPH N. DUHAMEL, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné fera application devant la dite Cour à l'effet d'obtenir une décharge, en vertu du dit acte et ses amendements.

JOSEPH N. DUHAMEL,
Par M. GARAUULT, Proc. ad litem.
Montréal, 28 décembre 1868—1 C dm.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

PATRICK MURPHY, de Montréal, marchand-tailleur, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à dix heures et demie du matin, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les Avocats soussignés demanderont à la dite Cour la décharge du dit failli, en vertu des dits actes.

KELLY & DORION,
Avocats du dit failli.
Montréal, 19 novembre 1868—35 dm C

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de

NARCISSE BIRS DESMARTEAU, WILFRID B. DESMARTEAU et AMABLE JODOIN, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que les dits faillis ont déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur, en vertu du dit acte.

NARCISSE BIRS DESMARTEAU,
WILFRID B. DESMARTEAU,
AMABLE JODOIN,
Par CARTIER, POMINVILLE & BETOURNAY,
Procureurs ad litem.
Montréal, 24 décembre 1868—34 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JACQUES, TRACY & CIE, FAILLIS.
ET
THOMAS S. BROWN, SYNDIC.

Avis du syndic est par les présentes donné que les soussignés ont déposé un acte de composition et de décharge à eux accordé par leurs créanciers et que le VINGT-SIX de FEVRIER prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, siégeant à Montréal, tant individuellement que comme faisant partie de la société de JACQUES, TRACY & CIE, pour la confirmation du dit acte de décharge.

GEORGE EDOUARD JACQUES, Senior,
WILLIAM HENRY JACQUES,
Par A. W. ROBERTSON,
Leur Procureur ad litem.
Montréal, 16 décembre 1868—33 C dm

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

No. 585.

HENRIETTA WOLFF, Demanderesse,
vs.
BENJAMIN WOLFF, Défendeur.

Avis est par le présent donné que la Demanderesse, le vingt-huitième jour de Décembre dernier, instituée la présente action en séparation de biens contre son mari le Défendeur.

CARTER & HATTON,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 11 janvier 1869.—m A C 8

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

HENRY DAVIS et DANIEL HASTY WELSH, ci-devant associés et faisant affaires sous les nom et raison de "Davis, Welsh & Company."

MERCREDI, le Dix-Septième jour de Février prochain, le Soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge, en vertu du dit acte.

HENRY DAVIS,
DANIEL HASTY WELSH,
Par leur Procureur ad litem,
J. J. C. ROBERTSON.
Montréal, 2 décembre 1868—31 dm

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRERES,

MONTRÉAL,

NUMERO 10, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS:

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00
 " SEMI " 4.00
 " HEBDOMADAIRE..... 1.00

Payable d'avance